



Quelles mesures ont été adoptées par les pays pour aider les jeunes face à la crise du COVID-19 ?

6 juillet 2021

Les jeunes ont été durement frappés par la crise du COVID-19 et ses profondes répercussions sur le marché du travail et sur le plan social. Le chômage a fortement augmenté parmi cette frange de la population ; l'éducation et l'apprentissage en milieu professionnel ont été fortement bouleversés ; et nombreux sont les jeunes touchés par l'insécurité financière, l'instabilité en matière de logement et les troubles mentaux. Les gouvernements de l'OCDE ont réagi face à cette situation en adoptant des mesures complètes à destination des jeunes qui comprennent des mesures de soutien sur le marché du travail et des aides au revenu, mais qui apportent aussi des solutions en matière de logement et de santé mentale. Cette synthèse offre un tour d'horizon des mesures adoptées par les pays afin d'empêcher des répercussions négatives à long terme de ternir les perspectives d'emploi et les aspirations des jeunes.



Principaux messages

- **Les jeunes (de 15 à 29 ans) ont été fortement touchés par les répercussions de la crise du COVID-19 sur le marché du travail et au niveau social.** Le chômage des jeunes a fortement augmenté lorsque la crise est apparue et demeure à des niveaux supérieurs à ceux qui précédaient la crise dans presque tous les pays de l'OCDE. De nombreuses possibilités de formation en milieu professionnel et d'apprentissages, qui peuvent faciliter l'entrée dans la vie active, ont été bouleversées, alors que de nombreux jeunes sont confrontés à l'insécurité financière, l'instabilité en matière de logement et aux problèmes de santé mentale. Parmi ces jeunes, les plus durement touchés par la crise sont ceux qui rencontraient déjà des difficultés avant la pandémie.
- **Près des deux tiers des pays de l'OCDE ont mis en place des aides au revenu d'urgence à destination des jeunes, mais leur portée et leur ampleur varient selon les pays.** Les jeunes, en particulier ceux qui rencontrent des difficultés financières ou ont perdu leur emploi, se sont vus accorder plus facilement l'accès à des aides au revenu dont ils étaient précédemment exclus. Des étudiants ont reçu des versements ponctuels pour compenser la perte de leur emploi à temps partiel et leur permettre de poursuivre leurs études.
- **Bien que les dispositifs de maintien dans l'emploi ne ciblent aucun groupe d'âge particulier, les employeurs les ont utilisés plus fréquemment pour les jeunes travailleurs.** Les secteurs les plus durement touchés, comme l'hôtellerie, la restauration, les milieux artistiques, qui se sont le plus appuyés sur les dispositifs de maintien dans l'emploi pour protéger leurs salariés ont tendance à disposer d'une part importante de jeunes travailleurs. L'élargissement de l'accès à ces dispositifs afin d'inclure les travailleurs temporaires a également bénéficié à de nombreux jeunes employés.
- **Près des deux tiers des pays de l'OCDE ont mis en œuvre des dispositifs d'aide à l'embauche spécifiquement adressés aux employeurs qui recrutaient des jeunes.** Près d'un tiers des pays de l'OCDE ont introduit de nouvelles aides à l'embauche pour les employeurs qui recrutaient des jeunes, ou élargi les dispositifs existants pendant la période de l'épidémie. Ces aides peuvent être un moyen avantageux d'aider les jeunes à trouver un emploi en période de relance (incertaine). De plus, des services de l'emploi publics et privés ont lancé de nouveaux programmes visant spécifiquement les jeunes et quelques pays redoublent d'efforts afin d'améliorer la visibilité de leurs services de l'emploi et d'inciter davantage de jeunes à s'y inscrire.
- **Plus des trois quarts des pays de l'OCDE ont multiplié les offres de formation en milieu professionnel, notamment les programmes d'apprentissage et les emplois d'été pour les jeunes.** Les mesures prennent la forme de nouvelles aides financières plus importantes en faveur de l'apprentissage sur le lieu de travail mais aussi d'une plus grande flexibilité des programmes existants. Les possibilités de suivre un apprentissage en milieu professionnel risquent de continuer à manquer dans certains pays, mais dans d'autres, les mesures adoptées ont permis de conserver voire accroître le nombre de stages d'apprentissage.
- **Près de la moitié des pays de l'OCDE ont renforcé leurs services de santé mentale pour les jeunes ou augmenté le financement destiné à la santé mentale des jeunes, notamment dans les établissements d'éducation, mais ces mesures ont souvent apporté uniquement des changements modérés.** Compte tenu du fait que la crise du COVID-19 continue d'avoir des répercussions particulièrement fortes sur la santé mentale des jeunes, il est nécessaire de prendre des engagements financiers à long terme plus importants et de mettre en œuvre un plan d'action intégré dès aujourd'hui et pour plus tard.



- **De nombreux pays de l'OCDE ont adopté des mesures d'urgence en matière de logement comme des interdictions d'expulsion et des reports de loyer afin d'aider les personnes à conserver leur logement, mais elles n'étaient généralement pas destinées aux jeunes.** La plupart des pays de l'OCDE ont également considéré le cas des sans-abri comme une urgence de santé publique pendant la pandémie, ce qui a donné lieu à des efforts concertés en matière d'action publique afin de proposer un hébergement aux personnes sans domicile.
- **Pour éviter l'effet de stigmatisation à long terme qui pourrait toucher les jeunes sur le marché de l'emploi, il est nécessaire d'agir au plus vite.** Après la crise financière mondiale de 2008, de nombreux gouvernements n'ont pas réussi à adopter des mesures rapides et suffisantes destinées aux jeunes, ce qui a laissé des traces à long terme sur leur carrière professionnelle et eu des répercussions sur leur bien-être. Si les bonnes mesures sont adoptées, les jeunes peuvent se frayer un chemin vers le marché de l'emploi et l'autonomie.

Les jeunes ont été lourdement touchés par la crise du COVID-19

Après une décennie de baisse, le taux de chômage moyen pondéré dans la zone OCDE chez les jeunes âgés de 15 à 29 ans est passé de 8.6 % fin 2019 à 11.5 % fin 2020 (Graphique 1)¹. Ce taux est largement supérieur au taux de chômage global qui atteignait 7.1 % fin 2020. Au début de la pandémie, au printemps 2020, le chômage a augmenté bien plus fortement chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes, mais cet écart entre hommes et femmes s'est depuis résorbé. La hausse du taux de chômage chez les jeunes est souvent venue s'ajouter à des problèmes structurels existants qui nuisent à l'entrée des jeunes sur le marché du travail. En effet, de nombreux pays présentaient déjà des taux de chômage continuellement élevés chez les jeunes avant la pandémie.

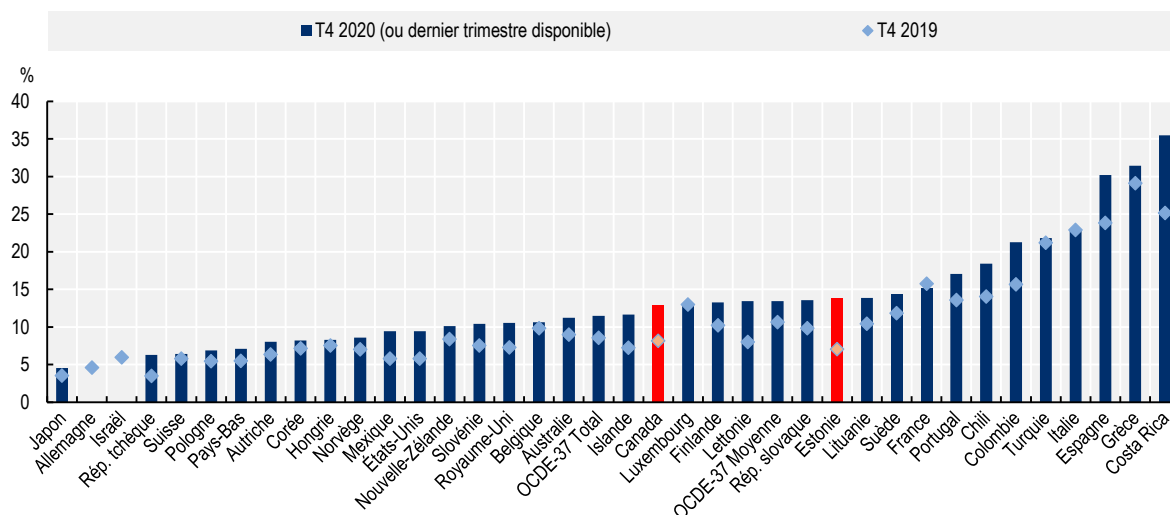
Plusieurs facteurs expliquent que le COVID-19 ait touché plus durement les jeunes sur le marché du travail. Les jeunes travailleurs sont surreprésentés dans les secteurs les plus touchés par la crise et sont plus susceptibles de travailler sous contrat temporaire, ce qui les expose à des pertes d'emploi plus importantes pendant la crise. En 2019, dans la zone OCDE, les jeunes de 15 à 24 ans étaient plus de deux fois plus susceptibles de travailler sous contrat temporaire (25.7 %) que l'ensemble de la population employée (11.8 %) (OCDE, 2021^[1]). De plus, étant les derniers arrivés, les jeunes sont généralement ceux qui disposent le moins de connaissances et de compétences spécifiques à l'entreprise et sont donc souvent les premiers à en partir. Les jeunes qui cherchent du travail – souvent pour la première fois – le font à une époque où les offres sont limitées et où les demandeurs d'emploi plus expérimentés constituent de redoutables concurrents, ce qui rend leur entrée sur le marché du travail d'autant plus difficile.

¹ Cet exposé accompagne la mise à jour du Plan d'Action pour les jeunes de l'OCDE (OCDE, 2021^[22]), qui pose les jalons d'un meilleur soutien dans des domaines importants, et la synthèse sur *Les préoccupations des jeunes pendant la pandémie de COVID-19 : Résultats de l'enquête « Des risques qui comptent » 2020* (OCDE, 2021^[3]) qui présente les conclusions d'une enquête internationale menée dans 25 pays de l'OCDE sur les préoccupations des jeunes et leurs préférences en matière d'action publique. Les répercussions de la pandémie sur la santé mentale chez les jeunes et les réponses nécessaires apportées par les pouvoirs publics sont abordées dans la synthèse de mai 2021 *Préserver la santé mentale des jeunes pendant la crise du COVID-19 et au-delà* (OCDE, 2021^[7]). Les conséquences de la crise du COVID-19 sur les résultats des jeunes sur le marché du travail et les perspectives d'emploi sont analysées en détail dans les *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2021* (OCDE, 2021^[2]).



Graphique 1. Les taux de chômage des jeunes de 15 à 29 ans ont augmenté dans presque tous les pays de l'OCDE

En pourcentage des jeunes actifs, T4-2019 et T4-2020 (ou dernier trimestre disponible)



Note : Moyenne 37 pays de l'OCDE correspond à la moyenne non pondérée de 37 pays de l'OCDE (Israël étant exclu). Total 37 pays de l'OCDE correspond à la moyenne pondérée de 37 pays de l'OCDE (Israël étant exclu). Les données ne sont pas corrigées des variations saisonnières. Source : Enquêtes européennes et nationales sur la population active.

La hausse des taux de chômage ne rend pas parfaitement compte des répercussions de la crise sur les résultats des jeunes sur le marché du travail. Au deuxième trimestre de 2020, le nombre d'heures travaillées par les jeunes avait chuté de 26 %, par rapport à l'année précédente, ce qui correspond à 11 points de pourcentage de plus que pour les jeunes adultes et les travailleurs plus âgés, et le retour au nombre d'heures de travail d'avant la crise a été beaucoup plus lent pour les jeunes (OCDE, 2021^[2]). Lors des premières phases de la crise du COVID-19, la proportion de jeunes de 15 à 29 ans sans emploi et sortis du système éducatif a également gonflé, et de nombreux jeunes sont devenus inactifs. Fin 2020, le taux moyen d'individus de 15 à 29 ans sans emploi et sortis du système éducatif, dans les pays de l'OCDE, était de 12 %, et on comptait 2.9 millions de jeunes de plus dans cette situation par rapport à l'année précédente (OCDE, 2021^[2]).

De nombreuses entreprises hésitaient à embaucher (des jeunes) à une période où les économies étaient fragiles et les profits bas, calquant les schémas qui se dessinent lors de la plupart des récessions économiques. La proportion de jeunes employés qui avaient commencé leur emploi depuis moins de trois mois, ce qui peut être interprété comme le taux d'emploi des jeunes, avait reculé de 12.7 %, par rapport à l'année précédente, dans la zone UE 26 à la fin de 2020 (OCDE, 2021^[2]). L'impact de la crise sur les débouchés professionnels pour les jeunes reste lourd et les nouveaux venus sur le marché du travail expliquent dans une large mesure la hausse du chômage parmi les jeunes.

Dans le contexte de cette crise du marché du travail, il n'est pas surprenant que les jeunes fassent mention de pressions financières importantes. Lors de l'enquête de l'OCDE « Des risques qui comptent », réalisée en septembre et octobre 2020, 36 % des jeunes de 18 à 29 ans disaient connaître des difficultés financières depuis le début de la pandémie - un taux plus élevé que chez les 30-49 ans (33 %) et les 50-64 ans (26 %) (OCDE, 2021^[3]). Ces répercussions ont également touché les jeunes de façon inégale. Parmi les jeunes interrogés qui se définissent comme appartenant à une classe sociale inférieure, 61 % déclaraient que leur foyer était concerné par une forme de bouleversement d'ordre professionnel, et 21 %



déclaraient tout simplement avoir perdu leur emploi, alors que ces résultats s'élevaient respectivement à 49 % et 13 % chez les jeunes de classe moyenne (OCDE, 2021^[3]).

Les possibilités de formation en milieu professionnel et les apprentissages ont également été lourdement touchés. Dans certains pays, la législation en vigueur interdisait les apprentissages à distance, et les inscriptions ont baissé compte tenu des incertitudes qui accompagnent les restrictions liées au COVID-19 et de l'incapacité des employeurs à continuer de dispenser une formation en milieu professionnel étant donné les conséquences économiques de la crise et les restrictions sanitaires (OCDE, 2021^[4]). En Australie, les demandes d'apprentissages et de stages ont connu une baisse de 18.8 % au cours des 12 mois qui ont précédé septembre 2020, par rapport aux 12 mois qui avaient précédé septembre 2019. En Allemagne, au début de l'année de formation, en septembre 2020, le nombre de postulants à un apprentissage avait baissé de 7.6 % et le nombre de postes disponibles avait aussi chuté de 7.3 %, par rapport à l'année précédente. Les données mensuelles jusqu'à mai 2021 indiquent que les nombres d'inscriptions et de postes disponibles n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant la crise. Dans quelques pays de l'OCDE, toutefois, le nombre d'apprentissages s'est maintenu (par ex. en Suisse), et la France a enregistré une hausse de 40 % des démarrages d'apprentissages en 2020, en grande partie grâce aux mesures d'aide à l'embauche des apprentis.

Les jeunes scolarisés sont également soumis à des pressions liées à la crise du COVID-19. L'apprentissage a été bouleversé pendant de longs mois et, dans certains cas, pendant plus d'un an. Si les lacunes de l'apprentissage peuvent n'être que temporaires, les aspirations en matière d'éducation pourraient s'essouffler, et le décrochage des élèves et le taux de sortie précoce du système éducatif pourraient croître sous l'effet de facteurs tels que le découragement, les difficultés pour les élèves à suivre les cours (virtuels) et à trouver du soutien. De plus en plus de données indiquent que la fréquentation scolaire a diminué dans de nombreux pays. Aux États-Unis, il a été estimé que 3 millions de jeunes issus de milieux défavorisés n'ont peut-être reçu aucun enseignement formel entre mars et octobre 2020 (Bellweather Education, 2020^[5]). D'un autre côté, certains jeunes ont retardé leur entrée sur le marché du travail en prolongeant leurs études, ce qui peut aider à surmonter la crise lorsque les emplois sont moins nombreux. Face au manque d'offres d'emplois temporaires, les étudiants censés travailler peuvent avoir des difficultés à financer leur scolarité et leur vie au quotidien, et certains risquent de ne plus pouvoir suivre leurs études.

Malgré ces circonstances compliquées, les jeunes réagissent de façon créative à ces difficultés et élaborent de nouvelles formes de solidarité. De nombreux jeunes n'ont pas hésité à se tourner vers des formes numériques de communication, d'apprentissage et de travail, et ont su rapidement tirer parti des possibilités offertes par l'accélération de la transformation numérique. Mais tous n'ont pas été capables d'en récolter les fruits. Des inégalités criantes existent quant à l'accès à internet et aux appareils numériques, deux conditions indispensables pour apprendre et travailler à distance. En 2018, dans la zone OCDE, près d'un jeune sur cinq âgé de 15 ans et issu d'un milieu socioéconomique défavorisé n'avait ni un endroit calme pour étudier chez lui, ni une connexion à internet (OCDE, 2020^[6]).

La santé mentale de nombreux jeunes est également sérieusement touchée. Dans trois pays de l'OCDE (Belgique, France et États-Unis) pour lesquels les données sont disponibles, la prévalence de symptômes anxieux et dépressifs était entre 30 % et 80 % plus importante chez les jeunes qu'au sein de la population générale en mars 2021, et les jeunes étaient particulièrement nombreux à exprimer un sentiment de solitude. La détérioration de la santé mentale des jeunes peut être attribuée à la fois à l'affaiblissement des facteurs de protection (exercice physique, éducation, habitudes quotidiennes, relations sociales et emploi) et à l'augmentation des facteurs de risque de mauvaise santé mentale, à savoir l'insécurité financière, le chômage et la peur (OCDE, 2021^[7]). Les jeunes femmes et les personnes LGBTI déclarent une détérioration plus importante de leur santé mentale pendant la pandémie. En 2018, en Belgique, la prévalence de symptômes dépressifs chez les femmes de 15 à 24 ans affichait 2.5 points de pourcentage de plus que chez les jeunes hommes. Mais en mars 2021, l'écart entre hommes et femmes dans la



prévalence des symptômes dépressifs parmi les personnes âgées de 18 à 29 ans affichait près de 15 points de pourcentage.

Enfin, la crise du COVID-19 a levé le voile sur l'importance de permettre aux jeunes, en particulier ceux qui ne vivent plus chez leurs parents, de disposer d'un logement sûr, accessible et abordable. Avec les mesures de confinement, de nombreux jeunes « invisibles » se sont trouvés dépourvus d'un lieu sûr pour se loger, en particulier ceux qui étaient précédemment hébergés chez des amis ou de la famille éloignée. Malgré les efforts déployés pour proposer un hébergement individuel aux sans-abri, les jeunes restent lourdement touchés par l'instabilité en matière de logement. En Angleterre (Royaume-Uni), 78 % des conseils locaux interrogés ont fait part d'une hausse du nombre de jeunes sans-abri entre le début de la pandémie et la mi-2020 (Centrepoint, 2020^[8]). Dans le même temps, 2,4 % des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête de l'OCDE de 2020 « Des risques qui comptent » ont déclaré avoir perdu leur logement depuis le début de la pandémie parce qu'ils ne pouvaient plus payer leur emprunt ou leur loyer (OCDE, 2021^[3]). Les jeunes issus de milieux défavorisés ou de groupes marginalisés comme les LGBTI et les jeunes handicapés sont confrontés à des difficultés supplémentaires.

Mesures prises par les pouvoirs publics des pays de l'OCDE pour aider les jeunes à surmonter la crise du COVID-19²

Au lendemain de la crise financière mondiale de 2008, de nombreux gouvernements ont apporté une réponse trop tardive et insuffisante aux difficultés des jeunes, ce qui a souvent durablement entaché leur carrière professionnelle et eu des répercussions sur leur bien-être (OCDE, 2013^[9] ; Carcillo et al., 2015^[10]). Il a fallu une décennie entière avant que le taux de chômage au sein de cette catégorie de population revienne, dans la zone OCDE, au niveau qui était le sien avant 2008, et la situation demeurait précaire à bien d'autres égards. Cette fois-ci, pour éviter que les perspectives des jeunes ne soient ternies par ces mêmes répercussions durables, tous les gouvernements de l'OCDE ont mis en œuvre des mesures ciblées pour les aider à traverser cette crise et la période de relance. Les mesures varient largement d'un pays à l'autre, à la fois dans leur ampleur et les sujets qu'elles couvrent, mais elles portent toutefois sur un grand nombre de domaines de l'action publique, qui comprennent à la fois des aides pour trouver et garder un emploi ; des aides au revenu et conçues pour lutter contre l'exclusion sociale ; mais aussi des initiatives en faveur de la santé mentale. Le Tableau 1 propose une vue d'ensemble des mesures adoptées.

² Sauf mention contraire, les informations portant sur les mesures prises par les pouvoirs publics des pays de l'OCDE se fondent sur un questionnaire envoyé aux représentants nationaux du Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales en février 2021. 37 pays de l'OCDE y ont répondu. Les mesures adoptées sont détaillées à l'Annexe 1.A. Description des mesures adoptées par les pouvoirs publics pour aider les jeunes à surmonter la crise du COVID-19.



Tableau 1. Tableau de bord des mesures adoptées par les pouvoirs publics des pays de l'OCDE pour aider les jeunes à surmonter la crise du COVID-19

	Stratégies pour la jeunesse pour orienter les politiques intersectorielles et de l'emploi	Des aides au revenu d'urgence et supplémentaires pour les jeunes	Des aides à l'embauche pour promouvoir l'emploi des jeunes	Favoriser les possibilités de formation en milieu professionnel et l'apprentissage	Renforcer les services de l'emploi pour les jeunes	Élargir les services, les financements et les aides en matière de santé mentale pour les jeunes
Australie	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Autriche	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Belgique	✓		✓	✓	✓	✓
Canada	✓			✓	✓	✓
Chili			✓	✓	✓	✓
Colombie	•	✓	✓	✓	✓	
République tchèque		✓	✓			
Danemark		✓		✓	✓	✓
Estonie	•		✓			
Finlande	✓	✓		✓		✓
France		✓	✓	✓	✓	✓
Allemagne	✓	✓		✓	✓	✓
Grèce	✓	✓	✓	✓		
Hongrie	✓		✓	✓	✓	
Islande		✓		✓		✓
Irlande		✓	✓	✓	✓	✓
Israël		✓		✓		
Italie	✓		✓	✓		
Japon	✓	✓			✓	
Corée	✓	✓		✓	✓	✓
Lettonie	•	✓	✓	✓	✓	✓
Lituanie	✓		✓	✓		✓
Luxembourg	•	✓	✓	✓		
Mexique	✓	✓			✓	
Pays-Bas		✓		✓	✓	✓
Nouvelle-Zélande	✓	✓	✓	✓	✓	
Norvège	✓	✓		✓	✓	✓
Pologne		✓	✓		✓	✓
Portugal	✓		✓	✓		
République slovaque	•		✓			
Slovénie	✓		✓			
Espagne				✓		
Suède	✓	✓	✓	✓		✓
Suisse	✓			✓		
Turquie	✓		✓	✓	✓	
Royaume-Uni	✓	✓	✓	✓		✓
États-Unis	✓			✓	✓	✓

QUELLES MESURES ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR LES PAYS POUR AIDER LES JEUNES FACE À LA CRISE...? © OCDE 2021



Note : le tableau de bord regroupe au total 37 pays de l'OCDE. Une case cochée (✓) indique que le pays a mis en place de nouvelles mesures depuis le début de l'épidémie en mars 2020 qui correspondent à la catégorie. Les seules exceptions concernent les stratégies pour la jeunesse et les aides à l'embauche pour lesquelles les mesures adoptées avant la crise sont également signalées par ce même symbole. Le point (●) indique qu'un plan national pour les jeunes est actuellement en cours d'élaboration. Les mesures des pouvoirs publics sont décrites et présentées de façon plus détaillée pour chaque catégorie à l'Annexe 1.A. Le tableau de bord des mesures s'appuie sur les réponses données aux questionnaires sur l'action publique envoyés à tous les pays membres de l'OCDE en février 2021 et, si possible, les informations ont été mises à jour afin de tenir compte des dernières mesures adoptées jusqu'en mai 2021. Les réponses des 37 pays ayant renvoyé le questionnaire figurent dans le tableau ci-dessus.

Source : Questionnaire de l'OCDE sur les mesures destinées aux jeunes (2021).

Stratégies en faveur de la jeunesse pour orienter les mesures adressées aux jeunes pendant une crise

Les stratégies et les plans nationaux pour la jeunesse peuvent permettre d'orienter les mesures au sein des ministères et des secteurs et la plupart des pays de l'OCDE disposaient déjà de ces stratégies destinées à la jeunesse avant la crise du COVID-19, quoique différentes dans leur ampleur et leur ambition³. Sur les 37 pays de l'OCDE ayant répondu, 22 disposent d'une stratégie nationale opérationnelle en faveur de la jeunesse qui couvre de multiples secteurs, et elle est en cours d'élaboration ou de mise à jour dans cinq pays (voir Annexe 1.A). Ces résultats correspondent à ceux d'une enquête menée en avril 2020 dans laquelle 25 pays de l'OCDE avaient déclaré disposer d'une stratégie nationale opérationnelle en faveur de la jeunesse (OCDE, 2021_[11]).

Dans plusieurs pays de l'OCDE, de nouveaux plans, des stratégies et des engagements ont été adoptés en riposte à la pandémie de COVID-19, accordant souvent une large place à l'emploi des jeunes. En Corée, le gouvernement a annoncé la mise en œuvre d'un Plan fondamental pour la politique en faveur des jeunes en décembre 2020 afin de favoriser une réponse à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour aider les jeunes pendant la crise du COVID-19 et comprenant des directives à l'attention de chaque ministère. En Nouvelle-Zélande, un plan d'action pour la jeunesse pour 2020-22 a été élaboré afin de limiter les répercussions de la crise du COVID-19 sur les jeunes, et en particulier sur les jeunes maoris et des peuples du Pacifique, les jeunes LGBTI et les jeunes handicapés. En France, alors qu'il n'existe pas de stratégie nationale transversale pour les jeunes, le gouvernement a instauré une stratégie pour l'emploi des jeunes au sortir de la crise du COVID-19. Lancé en juillet 2020, le plan *1 jeune 1 solution* lancé doté d'une enveloppe initiale de 6.7 milliards EUR, portée par la suite à 9 milliards EUR, prévoit des solutions adaptées à chacun grâce à un ensemble de mesures comprenant des aides à l'embauche pour les jeunes de moins de 26 ans et les contrats d'apprentissage, des aides à l'emploi renforcées et des formations destinées aux jeunes défavorisés.

La participation des jeunes et des organisations de jeunesse est essentielle à la mise en œuvre efficace d'une stratégie nationale en faveur de la jeunesse, en particulier dans le cadre de la pandémie de COVID-19, afin que les jeunes (re)fassent confiance au gouvernement et aux institutions publiques. Au lendemain de la crise financière mondiale de 2008, la confiance envers les institutions gouvernementales avait diminué dans de nombreux pays et notamment parmi les jeunes. La crise du COVID-19 risque elle aussi d'entamer cette confiance (OCDE, 2020_[12]). La plupart des pays ont pris des dispositions dans le cadre de leur stratégie pour la jeunesse afin d'inciter les jeunes à prendre part aux processus décisionnels. Au Mexique, un des trois piliers du Programme national pour la jeunesse pour 2021-24, adopté en janvier 2021, consiste à impliquer et consulter les jeunes lors de l'élaboration des politiques publiques. Au Luxembourg, dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action pour la jeunesse 2022-24, une enquête est menée afin de recueillir le point de vue des jeunes et des professionnels qui travaillent avec des jeunes.

³ Les pays qui disposaient d'une stratégie pour la jeunesse portant sur plusieurs domaines de l'action publique déjà avant la crise ont également été inclus puisque le simple fait que cette stratégie soit en œuvre peut suffire à orienter les mesures en faveur des jeunes pendant la crise du COVID-19.



Encadré 1. La Garantie renforcée pour la jeunesse de l'Union européenne (UE)

En octobre 2020, face aux inquiétudes concernant les répercussions de la crise sur les perspectives d'emploi pour les jeunes, tous les pays de l'UE ont adopté une recommandation dans laquelle ils réaffirment leur engagement à « veiller à ce que tous les jeunes âgés de moins de 30 ans bénéficient d'une offre de qualité pour un emploi, une formation continue, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou la fin de leurs études. » La garantie renforcée pour la jeunesse s'appuie sur la Garantie pour la jeunesse de 2013 dont la tranche d'âge des jeunes pris en compte est élargie de 25 à 29 ans et précise la nécessité d'adopter des approches ciblées et individualisées pour les groupes vulnérables. La garantie renforcée pour la jeunesse voit loin et cherche à favoriser le développement des compétences dont les jeunes auront besoin dans un monde de l'emploi en mutation, et celles nécessaires pour accompagner une transition verte et numérique.

Plusieurs pays de l'UE mettent à jour ou élaborent de nouvelles stratégies pour les jeunes afin d'appliquer la garantie renforcée pour la jeunesse. En Espagne, la stratégie 2021-27 pour la garantie renforcée pour la jeunesse et lancée en juin 2021 a été élaborée et négociée en accord avec les régions, les syndicats, les organisations professionnelles et les acteurs de la jeunesse. En Irlande, la stratégie « Pathways to Work 2021-25 », en cours de finalisation, présente la stratégie à venir pour les services de l'emploi, et sera utilisée pour mettre en œuvre la garantie renforcée pour la jeunesse en renforçant les services à disposition des jeunes demandeurs d'emploi. Au Luxembourg, le plan national révisé pour la mise en œuvre de la garantie renforcée pour la jeunesse comprendra un travail de cartographie des groupes cibles et l'adoption de mesures afin d'atteindre plus largement les groupes vulnérables. Source :

Élargissement des mesures d'aide au revenu destinées aux jeunes pour atténuer les effets de la crise

En période de crise, les aides au revenu d'urgence, dispensées par le biais de virements et d'une hausse des prestations sociales, peuvent apporter un soutien en matière de revenus aux plus sévèrement touchés et la plupart des pays ont rapidement réagi face à la pandémie avec la mise en œuvre de mesures étendues (OCDE, 2020^[13]). Ces mesures se sont révélées indispensables pour soulager rapidement ceux qui en avaient besoin en urgence, mais il sera nécessaire d'examiner attentivement ces mesures afin de s'assurer qu'elles sont à la fois efficaces et viables à long terme. Même si elles ne ciblent pas des tranches d'âge spécifiques, ces mesures ont souvent permis de garantir un certain revenu aux jeunes.

Toutefois, dans certains cas, les jeunes n'ont pas pu accéder à ces mesures de soutien, en particulier lorsqu'elles étaient liées à l'emploi. Les conditions de cotisation minimale à l'assurance chômage, allant de 3 à 4 mois pour la France, l'Italie, la Grèce, le Canada et les États-Unis, à 12 mois pour la Belgique, l'Allemagne, le Portugal et la Suède, et 24 mois pour l'Irlande et la République slovaque avant la crise, excluent les jeunes travailleurs embauchés depuis peu. Les jeunes travaillent également souvent sous des contrats atypiques et sont de ce fait moins bien couverts par les mesures de protection sociale existantes. Dans le cadre de la crise, plusieurs pays ont assoupli les exigences de cotisations minimales, ce qui a sans doute particulièrement aidé les jeunes qui sont les plus susceptibles d'occuper un emploi depuis peu de temps. Au Canada, jusqu'en septembre 2021, les employés n'ont besoin d'avoir travaillé que 3 semaines sans assurance pour pouvoir prétendre à une assurance chômage, alors qu'au Portugal, la cotisation minimale pour accéder à une assurance chômage a été abaissée à 6 mois pour ceux qui étaient au chômage entre la mi-mars 2020 et la fin juin 2020. En Espagne, la cotisation minimale exigée a été temporairement suspendue, y compris pour les travailleurs temporaires.



Les mesures adoptées pour apporter aux jeunes une aide au revenu ciblée ont varié selon les pays de l'OCDE, à la fois par leur ampleur et leur approche (voir Annexe 1.A). Au moins neuf pays de l'OCDE ont mis en œuvre des aides au revenu d'urgence et augmenté les prestations sociales en ciblant spécifiquement les jeunes demandeurs d'emploi et les jeunes issus de milieux modestes (Australie, Belgique, Colombie, Corée, France, Israël, Lettonie, Mexique et Nouvelle-Zélande). Dans ces pays, les aides au revenu d'urgence ont été attribuées à intervalles réguliers, souvent au cours des périodes les plus difficiles de la crise. En Lettonie, le gouvernement a introduit une indemnité pour les demandeurs d'emploi récemment diplômés de l'enseignement supérieur qui pouvait leur être versée pendant un maximum de quatre mois jusqu'en juin 2021. En France, un versement initial de 200 EUR a été effectué en mai 2020 à 800 000 jeunes âgés de moins de 25 ans confrontés à des difficultés financières. Ceci a été suivi par l'adoption de deux décrets en décembre 2020 qui fixaient l'instauration d'une indemnité mensuelle pour les anciens titulaires d'une bourse d'études supérieures âgés de moins de 30 ans et à la recherche d'un emploi, et pour les jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans inscrits auprès des services de l'emploi. En Australie, un complément « Coronavirus » constituait une aide au revenu pour les jeunes de 16 à 21 ans, prestataires de l'allocation jeunesse et à la recherche d'un emploi à temps plein, étudiants à mi-temps, ou temporairement incapables de travailler. Le montant de ce complément avait été fixé à 550 AUD par quinzaine jusqu'en septembre 2020 et a progressivement été réduit avant de disparaître en mars 2021 compte tenu de l'amélioration de la situation. Des mesures similaires ont été prises en Colombie où le gouvernement a effectué cinq versements extraordinaires supplémentaires (pour un total de 356 000 COP par bénéficiaire) aux participants du programme *Jóvenes en Acción* (la jeunesse en action) qui permet aux jeunes de 14 à 26 ans vivant en situation de pauvreté ou de vulnérabilité de recevoir, sous condition, des transferts d'argent en espèce. En Nouvelle-Zélande, dans le même temps, une hausse du Youth Payment destiné aux 16-17 ans et du Young Parent Payment destiné aux parents des 16-18 ans a été affectée au budget de 2021 dans le cadre d'efforts largement consentis pour augmenter les prestations sociales au-delà de la pandémie.

Dans au moins 11 pays de l'OCDE, des mesures d'aide au revenu d'urgence ont été mises en œuvre pour les élèves de l'enseignement postsecondaire et à l'université. Ces mesures ciblaient généralement les étudiants qui avaient perdu leur emploi à temps partiel, qui ne trouvaient pas de travail ou qui rencontraient des difficultés financières (Allemagne, Autriche, Canada, Colombie, Danemark, États-Unis, France, Irlande, Japon, Norvège et Pays-Bas). Ces mesures consistaient en l'introduction de nouvelles indemnités, l'élargissement de l'éligibilité aux mesures existantes destinées aux étudiants, et l'ajustement des droits de scolarité et des conditions de remboursement de prêts. Aux États-Unis, le Higher Education Emergency Relief Fund a été instauré pour apporter une aide financière aux étudiants pendant la crise. 6 milliards USD ont été alloués à l'aide financière destinée aux étudiants en mars 2020, et 18 milliards USD supplémentaires ont été attribués en mars 2021 pour lutter contre la faim, éviter la hausse du nombre de sans abri et d'individus en situation difficile en raison du COVID-19. Aux Pays-Bas, une aide au revenu ponctuelle d'urgence, allant de 800 EUR à 2 000 EUR a été attribuée aux étudiants inscrits en formation professionnelle et dans l'enseignement supérieur afin d'aider les jeunes à mener leurs études à terme malgré le retard accumulé. Une loi, actuellement débattue au Sénat, prévoirait une réduction de 50 % des droits de scolarité et de formation pour les élèves de l'enseignement postsecondaire en 2021-22, y compris ceux des centres et des universités de l'enseignement professionnel. Au Danemark, le gouvernement a apporté des modifications temporaires à la bourse de l'éducation nationale afin d'accroître l'aide financière proposée aux jeunes puisqu'ils dépendent souvent d'un emploi à temps partiel pour subvenir à leurs besoins. Cette mesure de soutien s'appliquait jusqu'en juin 2021 et comprenait l'octroi d'un prêt supplémentaire accordé aux jeunes qui avaient épuisé leur bourse d'études.



Mise en œuvre de dispositifs de maintien de l'emploi pour aider les jeunes travailleurs à conserver leur emploi

Dans de nombreux pays de l'OCDE, les dispositifs de maintien de l'emploi - essentiellement des dispositifs de chômage partiel et des subventions salariales - ont joué un rôle majeur dans la protection de l'emploi et du niveau de vie et ont ainsi atténué les effets de la crise du COVID-19. Ces dispositifs ont pour objectif de protéger les emplois dans les entreprises qui rencontrent une baisse temporaire de leur activité en allégeant les coûts salariaux tout en préservant le revenu de ceux qui travaillent à horaires réduits. Si les dispositifs de maintien de l'emploi ne ciblent pas spécifiquement les jeunes travailleurs, ils ont été bien plus souvent utilisés pour cette tranche d'âge que pour les autres.

Ce constat montre bien que les secteurs sévèrement touchés, qui ont massivement eu recours à ces dispositifs, comptent une part importante de jeunes parmi leurs employés. En Italie, en Suisse et au Royaume-Uni, plus de 25 % des jeunes travailleurs bénéficiaient d'un chômage partiel au T2 2020, soit plus de 5 points de pourcentage de plus que les travailleurs des classes d'âge de forte activité (OCDE, 2021^[21]). Ceci traduit également les efforts consentis par les gouvernements pour élargir l'accès à ces dispositifs de maintien de l'emploi et permettre aux travailleurs sous contrat temporaire ou atypique d'en bénéficier. Les données de la Suisse, par exemple, indiquent qu'un grand nombre d'emplois temporaires ont été protégés par ces dispositifs, quoique légèrement moins que les emplois permanents. En Autriche et en Allemagne, dans le même temps, les apprentis avaient également la possibilité de bénéficier des dispositifs de maintien de l'emploi. Il est nécessaire que ces dispositifs restent accessibles tout au long de la crise mais ils ne peuvent constituer qu'un outil temporaire et devront cibler progressivement les emplois susceptibles de rester viables à moyen terme ou les secteurs où l'activité pourra reprendre.

Introduction d'aides à l'embauche pour favoriser la création d'emplois pour les jeunes

Dans un contexte d'incertitude quant à la reprise, les aides à l'embauche, soigneusement ciblées, peuvent constituer un moyen rentable d'aider les jeunes au chômage à trouver un emploi. Les données de la crise financière mondiale montrent que les aides à l'embauche temporaires destinées aux petites entreprises et aux travailleurs à bas salaire ont réussi à favoriser la création d'emplois et se sont révélées rentables (Cahuc, Carcillo et Le Barbanchon, 2018^[14]). Afin de limiter les pertes sèches, les aides à l'embauche ne devraient être utilisées que dans le cas où les offres d'emploi sont temporairement limitées ou cibler les groupes les plus défavorisés (comme les jeunes ou les chômeurs de longue durée). Il est essentiel d'associer les aides à l'embauche et les formations en milieu professionnel pour garantir aux travailleurs aidés des bénéfices à long terme.

23 pays de l'OCDE ont opté pour des aides à l'embauche à un moment donné de la pandémie, pour les employeurs qui recrutaient des jeunes à temps plein ou dans une perspective à long terme (voir Annexe 1.A). Parmi ces pays, 13 ont introduit de nouvelles aides à l'embauche ou étendu des dispositifs existants pendant la crise du COVID-19 (Australie, Belgique, Chili, Colombie, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Nouvelle-Zélande, Portugal, Royaume-Uni et Suède). Au Chili, les aides à l'embauche destinées aux jeunes travailleurs ont été introduites en septembre 2020 et étaient disponibles jusqu'en mars 2021. Les entreprises qui embauchaient des jeunes de 18 à 24 ans, des femmes ou des personnes handicapées issues de milieux défavorisés, pouvaient prétendre à une aide allant jusqu'à 60 % de la rémunération mensuelle du nouvel employé, contre 50 % pour les autres travailleurs. Cette aide était plafonnée à 270 000 CLP mensuels, attribuée pendant six mois maximum, et l'employeur devait prouver que la nouvelle embauche faisait croître le nombre d'employés par rapport à l'effectif de juillet 2020. En Italie, les employeurs peuvent désormais recevoir des aides à l'embauche qui couvrent jusqu'à 100 % (6 000 EUR maximum par an) des salaires pendant une période de trois ans lorsqu'ils embauchent en contrat indéterminé toute personne qui n'est ni employée, ni scolarisée ou en formation, et âgée de moins de 36 ans. Avant la crise du COVID-19, les aides étaient limitées à 50 % des salaires et plafonnées à



3 000 EUR, et les employeurs ne pouvaient prétendre à l'aide que s'ils embauchaient des personnes de moins de 31 ans. Les 10 autres pays de l'OCDE disposaient déjà d'aides à l'embauche destinées aux jeunes avant la pandémie et n'ont fait aucun aménagement à ce jour en raison de la pandémie (Autriche, Estonie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pologne, République slovaque, République tchèque, Slovénie et Turquie).

Promotion de l'apprentissage sur le lieu de travail pour les jeunes en période de crise

L'apprentissage en milieu professionnel, essentiel pour permettre une transition plus aisée entre les études et la vie professionnelle, a été fortement touché par la crise du COVID-19 et souvent interrompu au cours de l'année passée. L'apprentissage en milieu professionnel fait souvent partie de l'enseignement formel ; il comprend non seulement les apprentissages professionnels mais aussi l'enseignement informel sur le lieu de travail, les stages de longue durée en entreprise et les autres formes de stages. Dans la zone OCDE, près de trois quarts des jeunes adultes (de 25 à 34 ans) qui ont suivi un enseignement professionnel du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou postsecondaire non supérieur, ont acquis une expérience professionnelle pendant leurs études, notamment lors de stages, de formations obligatoires et d'emplois d'été (OCDE, 2020^[15]).

30 pays de l'OCDE ont renforcé leur offre d'apprentissage en milieu professionnel (voir Annexe 1.A) et, dans de nombreux pays, ceci a été possible grâce à de nouvelles aides ou à l'élargissement de dispositifs existants destinés à favoriser le maintien et l'embauche des apprentis pendant la crise du COVID-19. Dans huit pays (Allemagne, Australie, Autriche, France, Irlande, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et Suisse), de nouveaux dispositifs d'incitation à l'embauche ou au maintien des apprentis ont été introduits, tandis que dans huit autres pays, les dispositifs existants ont été élargis (Belgique, Corée, États-Unis, Grèce, Italie, Luxembourg, Norvège et Pays-Bas). En Allemagne, le gouvernement fédéral a instauré un dispositif consistant à sécuriser l'apprentissage, en juillet 2020, afin d'aider financièrement les petites et moyennes entreprises (PME) durement frappées par la crise du COVID en les incitant à poursuivre la formation des apprentis. Ce dispositif récompense également les PME qui recrutent des stagiaires précédemment nommés auprès d'entreprises qui ont fait faillite à cause de la pandémie. En prenant conscience de l'ampleur du défi, le gouvernement s'est montré plus généreux dans le cadre de ce dispositif. En mars 2021, il a été étendu à 2021/2022 et recevra une enveloppe de 500 millions EUR en 2021. La prime accordée aux entreprises qui maintiennent leur niveau actuel d'apprentissage et de formation a été doublée et est passée de 2 000 EUR par apprenti à 4 000 EUR pour cette année. En Flandre (Belgique), l'aide versée aux employeurs d'apprentis a été revue à la hausse et est passée de 500-750 EUR à 1 000 EUR par an et par apprenti entre septembre 2020 et août 2021.

Certains de ces dispositifs ont même contribué au maintien ou à l'augmentation du nombre de places en apprentissage. En France, où le gouvernement s'était déjà fixé comme priorité de promouvoir l'embauche d'apprentis avant que la crise du COVID-19 ne survienne, la hausse des apprentissages en 2020 a été attribuée à l'association entre le plan *1 jeune 1 solution*, qui prévoit entre 5 000 EUR et 8 000 EUR de prime pour les entreprises qui recrutent un apprenti entre le 1er juillet 2020 et le 31 décembre 2021, et une loi adoptée en 2018 qui simplifie les conditions de recrutement des apprentis pour les employés, étend la tranche d'âge concernée de 25 à 29 ans, et rend l'apprentissage plus attractif pour les jeunes. En Suisse, un nouveau groupe de travail sur l'apprentissage en temps de COVID-19 a été formé en mai 2020 afin de coordonner les mesures mises en œuvre au niveau infranational, et a contribué à empêcher toute diminution du nombre d'apprentis recrutés en 2020 par rapport à l'année précédente. À Genève, par exemple, des sommes forfaitaires d'une valeur de 3 000 CHF ont été versées à compter de mai 2020 aux entreprises embauchant des apprentis.

Malgré de telles incitations financières proposées aux employeurs, le manque de places pour l'apprentissage en milieu professionnel pourrait perdurer dans certains pays. Pour les domaines d'études



qui comportent une part d'apprentissage en milieu professionnel obligatoire, le manque de places pour s'en acquitter pourrait retarder l'obtention des diplômes et rendre la transition vers la vie active plus difficile (OCDE, 2021^[4]). De nombreux pays de l'OCDE ont donc rendu les dispositions des apprentissages en milieu professionnel plus flexibles, sachant que, dans certains pays, cette flexibilité du système existait déjà. L'Espagne a adopté un règlement en septembre 2020 qui accroît la flexibilité des composantes de l'apprentissage sur le lieu de travail dans l'enseignement professionnel. La part de l'enseignement réalisée sur le lieu de travail peut être temporairement réduite au nombre minimum d'heures autorisé par la loi et, lorsque cela n'est pas possible, peut même être remplacée par des modules d'enseignement qui tentent d'apporter les mêmes compétences que l'apprentissage en milieu professionnel. En République tchèque, la flexibilité du système de l'apprentissage permet aux étudiants de réduire la part de l'enseignement réalisé en milieu professionnel. En Autriche, une garantie de formation était déjà en vigueur avant la crise afin de permettre aux jeunes qui ne trouvent pas de place en apprentissage de s'inscrire à un programme d'apprentissage équivalent dans un centre de formation inter-entreprises dont les examens sont reconnus. Compte tenu de la crise, le gouvernement a créé 3 000 places supplémentaires dans ces apprentissages inter-entreprises. La réalisation des apprentissages en milieu professionnel a également été contrariée parce qu'il était attendu ou obligatoire de suivre des formations en personne, ce qui a conduit à l'interruption des apprentissages en entreprise lorsque les mesures de restriction ont été appliquées. Aux États-Unis, le ministère du Travail a publié une circulaire en décembre 2020 qui présentait la marche à suivre pour dispenser virtuellement une formation en milieu professionnel, ainsi qu'un guide en ligne sur l'apprentissage en mode virtuel. Ces mesures ont permis aux employeurs de proposer un apprentissage en milieu professionnel dans un environnement numérique.

Dans les pays de l'OCDE où l'apprentissage joue un rôle moins important, des mesures ont été introduites pour favoriser les emplois d'été et les stages en entreprise qui représentent souvent pour les jeunes un tremplin vers le marché du travail. Au Canada, le programme pour les jobs d'été, qui prévoit des subventions salariales aux PME qui proposent à des jeunes des expériences professionnelles de qualité, a été adapté au contexte de la crise du COVID-19. Les subventions salariales ont été augmentées et sont passées de 50 % à 75 % du salaire minimum, et les emplois à temps partiel sont désormais éligibles à l'aide, tout comme les stages réalisés en dehors de la saison estivale, jusqu'au printemps 2022. En Islande, le gouvernement a consacré 2.2 milliards ISK à la création de 3 000 emplois d'été temporaires pour les étudiants âgés de 18 ans et plus pendant l'été 2020, et la campagne a été renouvelée pour 2021, ce qui a donné lieu à la création de 2 500 emplois d'été supplémentaires. Au Portugal, un dispositif d'une durée de neuf mois est entré en vigueur en février 2021 grâce auquel les services de l'emploi versaient une indemnité aux jeunes qui réalisaient un stage, et remboursaient aux employeurs les coûts liés à l'embauche. En Turquie, le gouvernement a lancé un programme de mobilisation pour les stages en juillet 2020 afin de compenser la baisse du nombre de stages disponibles pendant la crise. Ce programme prévoit la création d'une plateforme qui permet de mettre en relation les étudiants en fin d'études, qui doivent souvent réaliser un stage obligatoire pour obtenir leur diplôme, et les établissements publics et les employeurs du secteur associatif. Plus de 300 000 jeunes se sont inscrits sur la plateforme depuis son lancement.

Renforcement des services de l'emploi pour aider les jeunes à trouver et garder un emploi

Les services de l'emploi publics et privés créent le lien entre les jeunes travailleurs et le marché du travail et proposent un éventail de services tels que la mise en relation entre chômeurs et employeurs, le conseil et l'orientation professionnelle, et des sessions de formation et de développement des compétences. Compte tenu de la hausse du chômage, en particulier chez les jeunes, à l'apparition de la crise du COVID-19, les services de l'emploi se sont rapidement adaptés pour répondre à l'arrivée massive de nouveaux demandeurs d'emploi tout en développant leurs services numériques afin de garantir une continuité de leurs services. Même dans le contexte de la pandémie, alors qu'ils risquent de ne pas avoir beaucoup

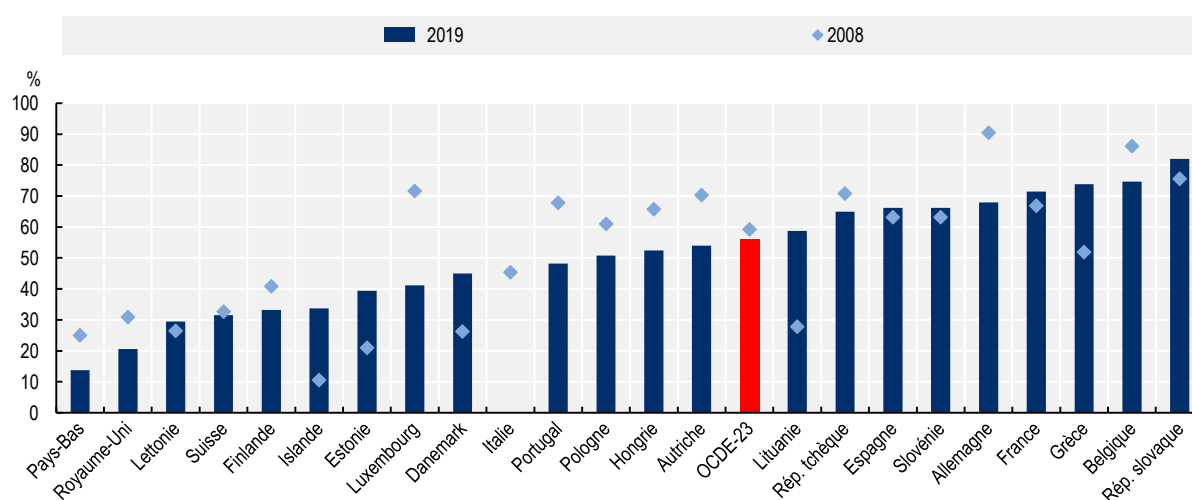


d'offres d'emploi à proposer, les services de l'emploi ont un rôle essentiel à jouer pour permettre aux jeunes chômeurs d'accéder aux aides (s'ils y ont droit), fournir des informations et encourager les jeunes demandeurs d'emploi à rester actifs (OCDE, 2020^[16]).

La prise de contact précoce est fondamentale car les occasions de mise en relation s'amenuisent au fil du temps, à mesure que les jeunes prennent de la distance par rapport au milieu scolaire et professionnel et s'éloignent de plus en plus du marché de l'emploi. Plusieurs raisons expliquent que les jeunes ne se tournent pas vers les services de l'emploi : ils n'ont peut-être droit à aucune aide ; ils ne connaissent peut-être pas ces services ; certains ont de la défiance face aux pouvoirs publics ; et d'autres ne cherchent peut-être simplement pas de travail. Malgré la Garantie pour la jeunesse des pays de l'UE, la proportion de jeunes demandeurs d'emploi ayant contacté les services publics de l'emploi avait diminué dans 12 des 22 pays de l'UE membres de l'OCDE pour lesquels les données sont disponibles. En 2019, la part des jeunes chômeurs inscrits dans les pays européens membres de l'OCDE était de 56 % contre 59 % en 2008 (Graphique 2). Cette diminution peut s'expliquer à la fois par des stratégies de communication insuffisantes et un taux de chômage des jeunes faible avant la crise. Les données de 2020 laissent entrevoir une nouvelle baisse de la part des jeunes inscrits auprès des services publics de l'emploi, probablement en raison des difficultés à faire connaître les services et à s'y inscrire pendant la crise du COVID-19 (OCDE, 2021^[2]).

Graphique 2. Les services publics de l'emploi doivent réussir à entrer plus efficacement en contact avec les jeunes au chômage

Part des chômeurs âgés de 15 à 29 ans inscrits auprès des services publics de l'emploi en 2008 et 2019



Note : la moyenne est pondérée et comprend les pays de l'UE, l'Islande, le Royaume-Uni et la Suisse.

Source : Enquête européenne sur la population active.

Quelques pays font de la sensibilisation des jeunes aux services de l'emploi publics et privés une priorité et mettent en œuvres des initiatives souvent rapidement adaptables dans des situations de communication à distance et numérique (voir Annexe 1.A). En Allemagne, l'Agence fédérale pour l'emploi met en place des services d'orientation professionnelle en ligne et des services d'orientation professionnelle et de conseil organisés en plein air dans des parcs afin d'accroître leur visibilité auprès des jeunes. Aux Pays-Bas, 35 équipes de crise régionales mobiles travaillent en étroite collaboration avec les services pour l'emploi, les organisations patronales et les syndicats afin d'apporter une aide supplémentaire aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs menacés par le chômage, en ciblant en particulier les jeunes. En



Lettonie, le projet mené afin de mieux renseigner les jeunes sans emploi et sortis du système éducatif (KNOW AND DO !), qui devait initialement se terminer en 2020, a été prolongé jusqu'à 2022.

De nombreux pays ont étendu les aides à l'emploi octroyées aux jeunes pour les aider à trouver du travail. Au Japon, en avril 2020, des services de consultation spéciaux ont été organisés dans 56 locaux des services publics de l'emploi consacrés aux jeunes diplômés. Ces services s'adressent spécifiquement aux jeunes dont l'offre d'emploi a été supprimée à cause de la crise du COVID-19, et proposent du conseil, des aides à la mise en relation entre demandeurs et employeurs et un soutien psychologique. En Australie, le service chargé de la transition vers le monde professionnel, qui s'adresse en particulier aux jeunes de 15 à 24 ans, permet désormais aux jeunes d'être aidés pendant 18 mois au lieu de 12, précédemment. En Finlande, 45 millions EUR ont été consacrés en 2020 au renforcement des services de l'emploi pour les jeunes, en réaction à la crise du COVID-19. Parmi ces initiatives, des projets pilotes ont été lancés dans plus de 100 municipalités en mars 2021 pour renforcer le rôle des pouvoirs locaux dans l'organisation de ces services et améliorer leur coordination à l'échelle nationale.

Les services de l'emploi proposent également aux jeunes des possibilités de formation, souvent orientées vers le développement des compétences numériques et dans le but de faciliter l'accès à un emploi durable. En Corée, les services de l'emploi proposent une formation dans le secteur du numérique, comme l'intelligence artificielle, dans le cadre de son programme K-Digital Credit. En Grèce, ces services se sont associés à Google Hellas afin de proposer un programme de formation professionnelle pour le développement des compétences numériques qui devrait être suivi par 3 000 jeunes de moins de 29 ans au chômage. En Irlande, le gouvernement a annoncé en juillet 2020 qu'il allait créer plus de 19 000 places de stage à temps plein ou temps partiel destinées aux jeunes sans emploi, afin de leur permettre d'acquérir des compétences dans des secteurs considérés comme pouvant offrir de l'emploi à long terme, tels que la santé, le développement informatique et le commerce en ligne. En Norvège, le budget consacré aux mesures ciblées sur le marché du travail et à la dotation en personnel des services publics de l'emploi a été augmenté de 1.4 milliard NOK en 2021. L'apport de fonds sera essentiel pour réaliser le programme Youth Effort lancé en 2017, dont l'objectif est de s'assurer que tous les jeunes sans emploi et sortis du système éducatif, âgés de moins de 30 ans, bénéficient d'une aide personnalisée à la recherche d'emploi dans les huit semaines qui suivent leur inscription aux services de l'emploi. La plupart des investissements serviront aux mesures pour le renforcement des compétences des jeunes.

Apporter une réponse aux problèmes de santé mentale des jeunes

Alors que les troubles mentaux s'inscrivent à la hausse chez les jeunes, les dispositifs en matière de santé mentale destinés aux jeunes, mis en œuvre notamment dans les écoles, les universités et sur les lieux de travail, ont également été fortement perturbés. Dans une étude de l'OMS réalisée entre juin et août 2020, par exemple, plus de trois quarts des pays ont signalé que leur programme scolaire en faveur de la santé mentale avait été totalement ou partiellement perturbé, et plus de 70 % des pays ont fait part de perturbations au sein des services de santé mentale pour enfants et adolescents (OMS, 2020^[17]). Les jeunes se sont tournés massivement vers les lignes téléphoniques de crise et les centres de jeunesse extérieurs à l'école pour chercher de l'aide. En Irlande, l'association caritative pour la santé mentale des jeunes « Jigsaw » a constaté une augmentation de 50 % de la demande de services en août 2020 et une augmentation de 400 % du trafic sur sa plateforme numérique dédiée à la santé mentale au cours des six premiers mois de 2020. Dans certains pays, les services de santé mentale ont rapidement mis en place les consultations à distance et les jeunes n'ont pas hésité à se saisir de l'aide en ligne dans ce domaine mais ces services étaient déjà largement surchargés avant la crise (OCDE, 2021^[7]). Alors que cette crise s'inscrit dans la durée, les services et programmes de santé mentale ont pu reprendre et, pour certains, être introduits pour la première fois ou développés. Aux États-Unis, 15 % des personnes ayant répondu à une enquête menée auprès d'élèves du secondaire en janvier 2021 ont déclaré que leur école proposait des programmes et des services de santé mentale alors que ce n'était pas le cas avant la pandémie (EdWeek Research Center, 2021^[18]).

QUELLES MESURES ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR LES PAYS POUR AIDER LES JEUNES FACE À LA CRISE...? © OCDE 2021



Alors que de nombreux pays ont reconnu que la crise avait eu des répercussions plus importantes sur la santé mentale des jeunes, les mesures prises étaient souvent modérées ou n'entraînaient qu'une hausse limitée du budget. Dans 19 pays de l'OCDE, les services de santé mentale ont été élargis afin d'inclure plus spécifiquement les jeunes ou de nouveaux financements ont été octroyés au profit de la santé mentale des jeunes pendant la crise du COVID-19 (voir Annexe 1.A). En France, le « chèque psy » a été introduit en février 2021 et permet à tous les élèves à l'université de bénéficier de trois consultations gratuites chez un spécialiste de la santé mentale. En Pologne, où la réforme des services consacrés à la santé mentale des enfants et adolescents était déjà en cours avant la crise, une enveloppe de 220 millions PLN a été annoncée en janvier 2021 afin de répondre aux conséquences de la crise sur la santé mentale des jeunes, ainsi que d'autres mesures telles que l'ouverture d'une ligne téléphonique 24h/24, l'élargissement de l'offre de services grâce au recrutement de spécialistes de la santé mentale, et la mise en œuvre de programmes de traitement de la dépendance au numérique.

Comme le souligne la [Recommandation du Conseil de l'OCDE sur une politique intégrée de la santé mentale, des compétences et de l'emploi](#), les politiques relatives à la santé mentale doivent également être intégrées à celles qui touchent les établissements scolaires, les lieux de travail et les systèmes de sécurité sociale grâce à l'adoption de mesures intersectorielles, et quelques pays de l'OCDE ont pris des mesures dans ce sens pendant la crise. En Finlande, le gouvernement a apporté un financement supplémentaire au projet *Onni* qui propose un accompagnement et des services psychologiques à bas seuil dans des centres polyvalents pour les jeunes, notamment avec le recrutement de spécialistes en santé mentale. En Autriche, le gouvernement a annoncé que le nombre de psychologues présents dans les écoles augmenterait de 20 % en juin 2021 et du personnel est en cours de recrutement afin de réaliser cet objectif. En Angleterre (Royaume-Uni), en plus des 13 millions GBP alloués en mars 2021 pour proposer des services de santé mentale adaptés aux 18-25 ans, 17 millions GBP ont été consacrés en mai 2021 à l'amélioration des dispositifs de soutien psychologique dans les établissements scolaires. Le gouvernement élabore également un Cadre pour prévenir les suicides à l'université destiné à soutenir les étudiants de l'enseignement supérieur confrontés à des problèmes de santé mentale et emploi.

Garantir aux jeunes un logement sûr, accessible et abordable

La crise du COVID-19 a levé le voile sur de nombreux problèmes de logement auxquels les pays de l'OCDE doivent faire face, notamment les jeunes. Déjà avant la crise, de nombreux jeunes adultes des pays de l'OCDE peinaient à acheter un logement individuel et, face à la hausse des loyers et du prix de l'immobilier, la plupart d'entre eux, en moyenne, vivaient chez leurs parents (OCDE, 2020_[19]). Les jeunes eux-mêmes se disent très préoccupés par ce problème de logement. Dans l'enquête de l'OCDE de 2020, « Des risques qui comptent », un peu plus de la moitié des jeunes de 18 à 29 ans interrogés (53 %) se disaient peu inquiets ou très inquiets de ne pas réussir à trouver ou garder un logement adapté d'ici un ou deux ans, un pourcentage plus élevé que pour l'ensemble des personnes interrogées (44 %) (OCDE, 2021_[3]). Quelques pays de l'OCDE ont adopté des mesures pour aider les individus à se faire une place sur le marché de l'immobilier, les jeunes étant les principaux à bénéficier des efforts déployés. En Islande, un prêt participatif a été introduit en 2020 pour les primo-accédants issus de milieux à faible revenu, afin de les aider à acheter un premier logement en palliant le manque de fonds propres.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, de nombreux pays ont adopté des mesures d'urgence en matière de logement pour les locataires et les propriétaires afin de les aider à rester chez eux, comme des interdictions d'expulsion, des reports et des interruptions de loyer ; et ont financé des aides au revenu pour faciliter le paiement des charges (OCDE, 2020_[19]). Dans la plupart des pays, les aides au logement étaient déterminées selon les ressources et non pas spécifiquement adressées aux jeunes. Dans quelques pays de l'OCDE, toutefois, les mesures d'urgence relatives au logement ciblaient spécifiquement les jeunes (voir Annexe 1.A). En France, depuis février 2021, les jeunes travailleurs de moins de 25 ans qui ont été employés pendant moins de 18 mois peuvent demander une indemnité financière d'installation d'un montant de 1 000 EUR afin de financer les frais liés au logement. Pour être éligibles, les employés doivent



également prouver qu'il s'agit de leur premier logement et percevoir un salaire inférieur à 1 400 EUR par mois. Aux États-Unis, le Consolidated Appropriations Act de 2021 a prévu une enveloppe de 20 millions USD pour aider les jeunes anciennement en famille d'accueil à payer leur loyer.

De nombreux pays de l'OCDE ont mis à disposition des hébergements supplémentaires pour les sans-abri pendant la crise du COVID-19. Même dans les pays où les démarches pour venir en aide aux sans-abri prenaient du temps, la riposte a été rapide et la situation des personnes sans domicile a été considérée comme une urgence de santé publique. L'aide aux sans-abri était considérée comme primordiale, à la fois pour les personnes directement concernées mais aussi pour éviter la propagation de la pandémie (Parsell, Clarke et Kuskoff, 2020^[20]). Les aides de soutien incluaient, entre autres, un financement supplémentaire (aux prestataires de service ou aux individus) ; une augmentation des places en foyer et centre d'hébergement pour les sans-abri ; une offre d'hébergements adaptée (avec des heures d'ouverture étendues ; des niveaux de capacité ajustés ; des services supplémentaires ; etc.) ; une offre de services étendue pour les sans-abri ; la création de centres de quarantaine ; et des services de conseil (OCDE, 2021^[21]). Dans la plupart des cas, les efforts déployés ne visaient pas précisément les jeunes, mis à part quelques exceptions. Pour faire face à la crise du COVID-19, les Pays-Bas ont alloué 200 millions EUR pour venir en aide aux sans-abri et, à La Haye, en février 2021, le gouvernement local a mis en œuvre un nouveau plan pour faire en sorte que les jeunes ne se retrouvent pas dans cette situation et a ainsi contribué à appliquer le Plan d'action national de 2019-2021 contre le mal-logement chez les jeunes.

Conclusion

Les jeunes ont été touchés de façon disproportionnée par les répercussions sur le marché de l'emploi et au niveau social de la crise du COVID-19, et les jeunes issus de milieux défavorisés sont particulièrement concernés. Conscients qu'il est nécessaire d'agir au plus tôt, en particulier au regard des mesures insuffisantes prises au lendemain de la crise financière mondiale de 2008, la plupart des pays de l'OCDE ont adopté des mesures spécifiquement adressées aux jeunes dès le début de la pandémie.

Des mesures en rapport avec le marché du travail ont été fréquemment déployées afin d'aider les jeunes à trouver et conserver un emploi et à réaliser un apprentissage en milieu professionnel pendant la crise du COVID-19. Des dispositifs de maintien de l'emploi ont permis de protéger leurs emplois et des incitations financières pour dynamiser l'embauche et conserver les apprentis et les jeunes employés à temps plein ont été renforcées ou nouvellement mises en œuvre dans de nombreux pays de l'OCDE.

Les mesures adoptées par les pouvoirs publics en dehors de celles concernant le marché de l'emploi étaient plus variées et moins globales. Si des aides au revenu d'urgence étendues ont été mises en œuvre dans la plupart des pays de l'OCDE, souvent au profit des jeunes, seulement près de la moitié d'entre eux ont introduit des aides au revenu adressées aux jeunes et ces mesures restent d'une portée limitée. Des remarques similaires peuvent être formulées à l'égard de la santé mentale. Alors que plus de la moitié des pays de l'OCDE ont adopté des programmes ou de nouveaux financements en faveur de la santé mentale des jeunes, compte tenu de l'ampleur du problème, des investissements plus importants et l'élaboration d'une politique intégrée seront nécessaires.

Références

- Bellweather Education (2020), *Missing in the Margins: Estimating the Scale of the COVID-19 Attendance Crisis*, <https://bellwethereducation.org/publication/missing-margins-estimating-scale-covid-19-attendance-crisis>. [5]



- Cahuc, P., S. Carcillo et T. Le Barbanchon (2018), « The Effectiveness of Hiring Credits », *The Review of Economic Studies*, vol. 86/2, pp. 593-626, <http://dx.doi.org/10.1093/restud/rdy011>. [14]
- Carcillo, S. et al. (2015), « NEET Youth in the Aftermath of the Crisis: Challenges and Policies », *Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations*, n° 164, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/5js6363503f6-en>. [10]
- Centrepoint (2020), « Locked Out: Youth Homelessness during and beyond the COVID-19 pandemic », <https://centrepoint.org.uk/about-us/blog/locked-out-youth-homelessness-during-and-beyond-the-covid-19-pandemic/>. [8]
- EdWeek Research Center (2021), « Student Mental Health During the Pandemic: Educator and Teen Perspectives », <https://epe.brightspotcdn.com/b1/6f/d090eb334f3da041da230c14999f/student-mental-health-edweek-research-center-6.15.21.pdf>. [18]
- OCDE (2021), *Emploi temporaire*, <https://dx.doi.org/10.1787/e9c54afe-fr> (consulté le 22 juillet 2021). [1]
- OCDE (2021), *La gouvernance au service des jeunes, de la confiance et de la justice intergénérationnelle : Des politiques adaptées à toutes les générations ?*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/57092ccc-fr>. [11]
- OCDE (2021), *Les préoccupations des jeunes pendant la pandémie de COVID-19 : Résultats de l'enquête « Des risques qui comptent » 2020*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/19a8b9c0-fr>. [3]
- OCDE (2021), « OECD Affordable Housing Database: Indicator HC3.2 Homeless strategies », <https://www.oecd.org/els/family/HC3-2-Homeless-strategies.pdf>. [21]
- OCDE (2021), *OECD Employment Outlook 2021*, Éditions OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/employment-outlook/2020>. [2]
- OCDE (2021), « Préserver la santé mentale des jeunes pendant la crise du COVID-19 », *Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/dbcb04f5-fr>. [7]
- OCDE (2021), *Teaching and learning in VET: Providing effective practical training in school-based settings*, <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/teaching-and-learning-in-vet-providing-effective-practical-training-in-school-based-settings-64f5f843/> (consulté le 23 avril 2021). [4]
- OCDE (2021), *The Updated OECD Youth Action Plan*, <https://www.oecd.org/employment/youth/The-Updated-OECD-Youth-Action-Plan.pdf> (consulté le 29 juin 2021). [22]
- OCDE (2020), *Housing and Inclusive Growth*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/6ef36f4b-en>. [19]
- OCDE (2020), *Learning remotely when schools close: How well are students and schools prepared? Insights from PISA*, <https://doi.org/10.1787/248d0646-en>. [6]



- OCDE (2020), *Public employment services in the frontline for employees, jobseekers and employers*, Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19), <http://dx.doi.org/10.1787/C986FF92-EN>. [16]
- OCDE (2020), *Regards sur l'éducation 2020 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/7adde83a-fr>. [15]
- OCDE (2020), « Supporting livelihoods during the COVID-19 crisis: Closing the gaps in safety nets », *Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/17cbb92d-en>. [13]
- OCDE (2020), « Youth and COVID-19: Response, Recovery and Resilience », *Les réponses de l'OCDE face au coronavirus (COVID-19)*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/c40e61c6-en>. [12]
- OCDE (2019), *Des emplois de qualité pour tous dans un monde du travail en mutation : La stratégie de l'OCDE pour l'emploi*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/4e6a92fa-fr>. [25]
- OCDE (2014), « La crise et ses retombées : les sociétés et les politiques sociales mises à l'épreuve », dans *Panorama de la société 2014 : Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/soc_glance-2014-5-fr. [24]
- OCDE (2013), *Le plan d'action de l'OCDE pour les jeunes*, <https://www.oecd.org/fr/els/emp/Plan-action-pourlesjeunes.pdf>. [9]
- OCDE (2010), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2010 : Sortir de la crise de l'emploi*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2010-fr. [23]
- OMS (2020), *The impact of COVID-19 on mental, neurological and substance use services*, <https://www.who.int/publications/i/item/978924012455> (consulté le 26 février 2021). [17]
- Parsell, C., A. Clarke et E. Kuskoff (2020), « Understanding responses to homelessness during COVID-19: an examination of Australia », *Housing Studies*, pp. 1-14, <http://dx.doi.org/10.1080/02673037.2020.1829564>. [20]



Annexe 1.A. Description des mesures adoptées par les pouvoirs publics pour aider les jeunes à surmonter la crise du COVID-19

Cette annexe comprend la description des mesures adoptées par les pouvoirs publics pour aider les jeunes à surmonter la crise du COVID-19. Ces descriptions s'appuient sur les réponses données par 37 pays de l'OCDE à un questionnaire envoyé aux représentants nationaux du Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales en février 2021. Dans la mesure du possible, les informations ont été mises à jour afin de tenir compte des dernières mesures adoptées jusqu'en mai 2021. Lors de la publication de cette synthèse, cette annexe sera disponible en ligne. Les tableaux ont également été utilisés pour préparer un tableau de bord qui résume les mesures adoptées, et les critères d'inclusion dans ce tableau sont précisés sous chaque partie. Le tableau de bord est simplement descriptif, ne porte aucun jugement sur des mesures particulières et ne devrait donc pas être utilisé seul pour évaluer si les mesures prises par les pays pour aider les jeunes à surmonter la crise du COVID-19 ont été suffisantes ou efficaces.

Stratégies pour la jeunesse

Le Tableau d'annexe 1 comporte la description des stratégies pour la jeunesse déjà adoptées avant la crise ainsi que les stratégies et plans d'action nouvellement mis en œuvre en riposte à la pandémie ou au cours de la période de crise. Pour les pays membres de l'Union européenne, les informations relatives aux plans de mise en œuvre de la Stratégie renforcée pour la jeunesse sont données le cas échéant. Pour les pays où les stratégies relatives aux politiques de la jeunesse se mettent en œuvre à l'échelle infranationale, les plans et les stratégies pour la jeunesse menés à l'échelon régional ont été pris en compte. Les politiques en faveur de la jeunesse concernent différents ministères et secteurs et, dans le tableau de bord des mesures, la case est cochée (✓) uniquement pour les pays disposant d'une stratégie ou d'un plan d'action pour la jeunesse intersectoriel et opérationnel. Les pays qui élaborent actuellement une nouvelle stratégie ou un plan d'action pour la jeunesse sont indiqués par un point (●). Par exemple, les pays qui disposaient d'une stratégie pour la jeunesse jusqu'en 2020 mais n'ont pas commencé à en élaborer de nouvelle sont indiqués par une case laissée blanche, tout comme les pays qui disposent d'une stratégie pour la jeunesse qui ne concerne qu'un seul secteur ou un seul ministère (l'emploi, par exemple).

Tableau d'annexe 1. Stratégies pour la jeunesse pour l'orientation des politiques intersectorielles et de l'emploi

Australie	La stratégie nationale pour la jeunesse la plus récente date de 2010. Le gouvernement élabore un Cadre de politique national pour la jeunesse qui s'appuie sur des enquêtes réalisées auprès de jeunes Australiens en 2019 et 2020. Ce cadre présentera les principes et priorités à adopter lors de l'élaboration de mesures pour la jeunesse et soulignera les efforts actuellement déployés pour répondre aux difficultés rencontrées par les jeunes Australiens. Le cadre tiendra compte des réalités du monde dans lequel les jeunes Australiens se trouvent en 2021, notamment des effets du COVID-19. Il devrait entrer en vigueur en 2021.
Autriche	La Stratégie nationale pour la jeunesse se définit comme un processus et est donc en permanence mise à jour lors de réunions interministérielles régulières. Les derniers objectifs formels pour la jeunesse, fixés en septembre 2020, comportent quatre domaines prioritaires : l'emploi et l'éducation ; la participation et les initiatives des jeunes ; la qualité de vie et l'esprit de coopération ; les médias et l'information. Les ministères fédéraux sont tenus de développer au moins un objectif pour les jeunes en lien avec leur sphère de compétence et les jeunes sont activement consultés et impliqués dans la conception et la mise en œuvre des mesures qui les concernent. Une initiative interministérielle a également donné lieu à la formation d'un groupe de réflexion sur l'emploi des jeunes pour 2020/2021 qui s'intéresse notamment à l'augmentation de l'offre éducative et

QUELLES MESURES ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR LES PAYS POUR AIDER LES JEUNES FACE À LA CRISE...? © OCDE 2021



	d'apprentissages, des offres en matière d'accompagnement individuel et de conseil et des offres de formation à bas seuil.
Belgique	Les stratégies pour la jeunesse existent à l'échelle régionale. Un nouveau plan d'action flamand pour la jeunesse et les droits des enfants pour 2020-24 a été adopté en 2020 à destination de tous les jeunes de moins de 30 ans. La mise en œuvre de la Garantie renforcée pour la jeunesse est conduite par les services publics de l'emploi régionaux à Bruxelles, en Flandre, en Wallonie et dans la communauté germanophone.
Canada	La première stratégie nationale pour la jeunesse et la plus récente date de 2019. Les mesures adoptées par le Canada face à la crise du COVID-19 en faveur de la jeunesse portent sur plusieurs domaines et comportent des mesures de renforcement de plusieurs stratégies, notamment de la Stratégie pour l'emploi et le soutien de la jeunesse.
Chili	
Colombie	En 2014, le gouvernement a donné les grandes lignes d'une stratégie nationale pour l'emploi des jeunes de 14 à 28 ans. Une nouvelle stratégie nationale pour la jeunesse pour 2021-25 est actuellement en cours d'élaboration sous la forme d'un projet intergouvernemental et les domaines qui devraient être mis en avant comprennent la garantie d'un emploi de qualité, la réduction des écarts entre hommes et femmes dans le monde de l'emploi et la diminution du chômage des jeunes.
République tchèque	La stratégie pour la jeunesse la plus récente date de 2014-20 et aucune stratégie nationale de cet ordre n'a été adoptée depuis 2021. Le plan de mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse n'a pas été adapté en 2020 et aucune modification n'est prévue pour 2021.
Danemark	
Estonie	La stratégie pour la jeunesse la plus récente couvrait 2014-20 et une nouvelle stratégie pour 2021-35 est actuellement en cours d'élaboration. Les domaines d'action prioritaires devraient inclure le renforcement de l'échange mutuel d'informations, l'augmentation de l'aide publique apportée aux éventuels jeunes sortis prématurément du système scolaire et aux jeunes sans emploi et sortis du système éducatif, et une meilleure inclusion de tous les jeunes sur le marché de l'emploi. Le gouvernement est actuellement en train d'élaborer un plan de mise en œuvre de la Garantie renforcée pour la jeunesse afin de remplacer le premier plan présenté en 2014 et mis à jour en 2017. Le nouveau plan devrait se centrer sur le soutien aux groupes vulnérables et la promotion d'une transition plus douce entre l'école et le monde professionnel.
Finlande	Le gouvernement a adopté un programme national intersectoriel pour la jeunesse et l'emploi des jeunes pour 2019-23. Des projets pilotes à l'échelle locale pour l'emploi des jeunes ont déjà été lancés en mars 2021 dans le cadre de la mise en œuvre de la Garantie renforcée pour la jeunesse.
France	Il n'existe pas de stratégie nationale d'ensemble pour la jeunesse mais une stratégie pour l'emploi des jeunes spécifiquement élaborée pour la relance suite au COVID-19 a été adoptée en juillet 2020. Le plan <i>1 jeune 1 solution</i> , d'abord doté d'une enveloppe de 6.7 milliards EUR ensuite portée à 9 milliards EUR, a pour objectif d'apporter une solution à tous les jeunes grâce à un ensemble de mesures comprenant des aides à l'embauche pour l'emploi à temps plein de jeunes et d'apprentis, un meilleur accompagnement vers l'emploi et des formations destinées aux jeunes défavorisés.
Allemagne	La stratégie nationale pour la jeunesse la plus récente date de 2019. Afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes dans le contexte de la crise du COVID-19, les jeunes ont été consultés en mars 2021 et leurs observations serviront à l'élaboration des recommandations pour l'orientation des mesures en faveur de la jeunesse prises après la crise du COVID-19. Un Groupe de travail interministériel sur la jeunesse a également été formé afin de débattre des difficultés que rencontrent les jeunes lors de leur entrée sur le marché de l'emploi, en raison de la crise sanitaire, et des éventuelles mesures à adopter pour renforcer l'aide apportée.
Grèce	Le gouvernement a mis en œuvre un Cadre stratégique intersectoriel pour l'autonomisation des jeunes pour 2017-27 conçu pour fixer les principes et les objectifs de la politique en faveur de la jeunesse en Grèce. Le plan d'action pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse est en cours de mise à jour afin de tenir compte de la version renforcée et devrait vraisemblablement s'appliquer à améliorer la mise en relation entre les services de l'emploi et les groupes vulnérables.
Hongrie	La Stratégie nationale pour la jeunesse 2009-24 comporte trois piliers d'action, à savoir l'amélioration de l'intégration sociale des jeunes, permettre aux jeunes et à leurs communautés de se prendre en charge, et promouvoir le travail des jeunes et les organisations de jeunesse non gouvernementales. Aucun plan n'a été élaboré au sujet de la mise en œuvre d'une nouvelle Garantie pour la jeunesse.
Islande	
Irlande	La Stratégie nationale pour la jeunesse 2015-20 était en œuvre jusqu'à l'année passée mais il n'existe actuellement aucune stratégie opérationnelle dans ce domaine. La stratégie « Pathways to Work 2021-25 », en cours de finalisation, présente la stratégie à venir pour les services de l'emploi, et sera utilisée pour mettre en œuvre la garantie renforcée pour la jeunesse en renforçant les services à disposition des jeunes demandeurs d'emploi. L'Irlande met également en œuvre la Garantie renforcée pour la jeunesse.
Israël	
Italie	Les priorités en matière de politique de jeunesse sont fixées chaque année à l'occasion d'une conférence annuelle. Le Plan national de mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse reste la stratégie phare pour l'emploi des jeunes. Puisqu'il répond déjà à plusieurs des éléments de la Garantie renforcée pour la jeunesse, il n'est pas prévu de procéder à des ajustements majeurs mais une attention particulière sera portée au profilage et à l'orientation professionnelle, et aux programmes de développement des compétences dans le domaine du numérique pour les jeunes sans emploi et sortis du système éducatif.
Japon	En avril 2021, le gouvernement a lancé le nouveau « Programme cadre pour la promotion du développement et du soutien

QUELLES MESURES ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR LES PAYS POUR AIDER LES JEUNES FACE À LA CRISE...? © OCDE 2021



	destiné aux enfants et aux jeunes » qui reprend la version de 2015 en la mettant à jour.
Corée	Le gouvernement a annoncé la mise en œuvre d'un Plan fondamental pour la politique en faveur des jeunes en décembre 2020 afin de favoriser une réponse à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour aider les jeunes pendant la crise du COVID-19 et comprenant des directives à l'attention de chaque ministère. Un plan plus spécifique pour la promotion de l'emploi des jeunes a également été lancé en mars 2021.
Lettonie	Un Plan de mise en œuvre des politiques de jeunesse était effectif entre 2016 et 2020 et le gouvernement s'attache actuellement à développer de nouvelles stratégies pour l'emploi et l'éducation qui veilleront à assurer la continuité des mesures de la Garantie pour la jeunesse. Le gouvernement met également à jour ses mesures liées à la Garantie pour la jeunesse et l'aide apportée aux jeunes afin de tenir compte du Plan de mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse, de la demande sur le marché du travail et des modifications apportées dans la Garantie renforcée pour la jeunesse.
Lituanie	En novembre 2020, le gouvernement a adopté le Plan d'action national pour la jeunesse prévu pour 2021 afin d'orienter la mise en œuvre de la loi selon le Cadre de la politique de la jeunesse menée depuis 2019. La loi et le plan d'action sont intersectoriels et portent sur la participation des jeunes à l'élaboration des politiques publiques, l'emploi, l'éducation, le logement, les loisirs, la santé et la protection sociale. Le plan de mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse a été adopté en 2013 et mis à jour en 2014. Il n'est pas prévu de réviser le plan de mise en œuvre pour répondre à la Garantie renforcée pour la jeunesse puisque la garantie cible déjà les jeunes de 15 à 29 ans.
Luxembourg	Un nouveau Plan d'action pour la jeunesse pour 2022-24 est en cours d'élaboration afin de remplacer le plan précédent arrivé à échéance en 2020 et devrait être lancé fin 2021. Le point de vue des principales parties intéressées, notamment des jeunes eux-mêmes et des professionnels qui travaillent avec les jeunes, sera pris en compte afin de déterminer un certain nombre de thèmes prioritaires transversaux. Le plan précédent portait sur les thèmes du logement, de la participation politique et de l'emploi. Un plan national révisé pour la mise en œuvre de la Garantie renforcée pour la jeunesse est également en cours d'élaboration et comprendra des éléments en lien avec la cartographie des groupes cibles et des politiques afin de toucher plus efficacement les jeunes issus de groupes vulnérables.
Mexique	Le Programme national pour la jeunesse pour 2021-24 a été lancé en janvier 2021 et constitue le document de référence qui guide la mise en œuvre des mesures nationales prises pour les jeunes. Ses trois piliers sont le renforcement de la recherche dans le domaine de la politique de jeunesse, l'implication et la consultation des jeunes en matière de politique, et l'introduction des priorités relatives à la jeunesse dans tous les domaines de l'action gouvernementale. Ce document remplace le programme de 2014-18.
Pays-Bas	Il n'existe aucune stratégie nationale transversale pour la jeunesse. Une stratégie de lutte contre le chômage des jeunes, mise en œuvre suite à la crise du COVID-19, a été récemment étendue à 2022. Le pays n'a pas adopté de plan de mise en œuvre spécifique concernant la Garantie pour la jeunesse.
Nouvelle-Zélande	Il existe plusieurs plans nationaux pour la jeunesse complémentaires, y compris la Stratégie pour le bien-être des enfants et de la jeunesse, depuis août 2019, qui propose une vision de la politique pour la jeunesse à travers différents secteurs et dont l'objectif est de faire de ce pays le meilleur endroit au monde pour les enfants et les jeunes, et le Plan d'action national pour l'emploi des jeunes lancé en août 2019. Il existe également un Plan jeunesse pour 2020-22 qui fixe les actions prises par les pouvoirs publics pour atténuer les effets de la crise du COVID-19 sur les jeunes rangatahis et maoris âgés de 12 à 24 ans.
Norvège	Le Plan de 2015 pour les mesures destinées enfants et aux jeunes donne un aperçu des domaines d'action prioritaires mais il cible principalement les enfants et les adolescents. Le Nouvel effort pour la jeunesse de 2017 a pour objectif de proposer à tous les demandeurs d'emploi inscrits de moins de 30 ans (à la fois les jeunes chômeurs et les jeunes dont la capacité de travail a diminué) une aide personnalisée de recherche d'emploi dans les huit semaines qui suivent leur inscription.
Pologne	Il n'existe aucune stratégie nationale pour la jeunesse. Une consultation menée auprès des jeunes ces dernières années a donné lieu à la publication d'un document en février 2019 qui définit les priorités d'action de leur point de vue pour 2020-30. Les domaines de priorité identifiés sont le marché du travail ; les activités citoyennes ; le sport, la santé et le tourisme ; l'innovation et l'univers du numérique ; la culture ; et l'éducation. Une mise à jour du plan pour la mise en œuvre de la Stratégie renforcée pour la jeunesse est en cours d'élaboration et devrait s'intéresser plus largement aux compétences numériques et écologiques, à l'aide individualisée des services de l'emploi, et à l'élargissement des efforts de rayonnement de ces services auprès des jeunes.
Portugal	Le premier plan national pour les jeunes âgés de 15 à 29 ans a été approuvé en septembre 2018 et continue d'être opérationnel en 2021. Il porte sur des domaines tels que l'éducation, l'emploi, le logement, la gouvernance, la participation, l'inclusion sociale et l'environnement. La mise en œuvre de la Garantie renforcée pour la jeunesse est en cours de révision.
République slovaque	Une nouvelle stratégie nationale pour la jeunesse pour 2021 est en cours d'élaboration puisqu'il n'existe aucun plan opérationnel dans ce domaine. Une stratégie nationale pour la jeunesse était en vigueur de 2014 à 2020 et portait sur des domaines tels que l'éducation, l'emploi, la santé, la participation et l'entrepreneuriat. Le gouvernement prépare également une mise à jour du plan pour la mise en œuvre de la Garantie renforcée pour la jeunesse qui viendra remplacer le plan en vigueur depuis 2014.
Slovénie	Une stratégie nationale pour la jeunesse pour 2013-22 est en cours et, début 2020, le gouvernement a adopté un plan de mise en œuvre de sa stratégie pour 2020 et 2021.
Espagne	La stratégie nationale pour la jeunesse est arrivée à échéance en 2020 et aucune autre stratégie n'a été adoptée depuis. Une stratégie pour l'emploi des jeunes pour 2019-21 est toujours effective. Un plan national pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse a été adopté le 25 juin 2021 et couvre la période 2021-27.
Suède	Un nouveau plan d'action pour la politique de la jeunesse pour 2021-24 a été adopté en mars 2021 afin de mettre en œuvre les principes de la loi gouvernementale de 2014 intitulée « Regard sur la jeunesse » au cours des années à venir. Pour 2021-



	24, les priorités comprennent le bien-être mental des jeunes, l'inclusion des jeunes au niveau social et sur le marché du travail, les activités de loisir pour les jeunes et la participation des jeunes à la société.
Suisse	La politique de la jeunesse est menée à l'échelon des cantons et des pouvoirs infra-nationaux. Le gouvernement fédéral a instauré une conférence sur les politiques en faveur des enfants et des jeunes qui coordonne les mesures prises par les cantons au regard de la stratégie fédérale. Le canton de Graubünden, par exemple, a fait part de sa politique de la jeunesse interdépartementale pour 2020-22 en mai 2021.
Turquie	La stratégie nationale pour la jeunesse et les sports de 2012 précise des domaines d'action intersectoriels tels que l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, la famille, l'emploi, la santé, la participation, la culture et les arts, et la science et la technologie. Les priorités de haut niveau sont définies dans le plan d'action national pour l'emploi pour 2014-23 qui identifie les jeunes comme un groupe prioritaire dans les mesures relatives au marché du travail, et considère la lutte contre le chômage des jeunes comme un objectif clé. En s'appuyant sur les priorités fixées par le plan, le gouvernement prépare actuellement une stratégie pour l'emploi spécifiquement dédiée aux jeunes.
Royaume-Uni	Aucune stratégie pour la jeunesse n'englobe tout le Royaume-Uni. L'Irlande du Nord possède une stratégie nationale transversale opérationnelle pour la jeunesse depuis le lancement de sa Stratégie pour les enfants et les jeunes pour 2020-30 en janvier 2021. L'Écosse élabore un projet de stratégie pour la jeunesse pour 2021-26 et souhaite lancer une consultation en 2021. L'Angleterre ne possède pas de stratégie intersectorielle pour la jeunesse et le Pays de Galles a adopté une stratégie qui porte sur le travail des jeunes mais pas plus largement sur l'ensemble des actions en faveur des jeunes.
États-Unis	La plan Pathways for Youth: Strategic Plan for Federal Collaboration de 2016 constitue un plan stratégique qui rapproche les départements fédéraux et les organes qui travaillent sur des sujets qui concernent les jeunes âgés de 10 à 24 ans. L'élaboration du plan comprenait une consultation, réalisée sous forme de sessions d'écoute de la parole des jeunes. La mise en œuvre des politiques se passe avant tout au niveau fédéral.

Aides au revenu

Le Tableau d'annexe 2 décrit les mesures prises dans le contexte de la pandémie de COVID-19 pour garantir aux jeunes un certain revenu. Les aides au revenu décrites sont principalement les aides d'urgence et temporaires adoptées pour soulager l'insécurité financière ressentie pendant la pandémie, mais les réformes spécifiques élaborées afin de renforcer les aides et d'apporter un revenu supplémentaire aux jeunes pendant la pandémie et au-delà figurent également dans le tableau. Ces mesures comprennent des interventions permettant de rendre les indemnités (comme l'assurance chômage) plus accessibles pour les jeunes, une aide financière destinée aux jeunes qui ont perdu leur emploi à cause de la crise du COVID-19, et des mesures conçues pour réduire les échéances de prêts ou la charge financière des droits de scolarité. Les hausses des indemnités ou des allocations familiales et liées aux enfants ne figurent pas dans le tableau parce que ces formes d'aide au revenu sont essentiellement versées aux parents et pas directement aux jeunes. Pour les pays qui ont mis en œuvre n'importe laquelle de ces mesures spécifiquement adressées aux jeunes depuis le début de la crise sanitaire, quelle que soit son ampleur et sa forme, la case est cochée (✓) dans le tableau de bord qui résume les mesures adoptées.

Tableau d'annexe 2. Élargissement des mesures d'aide au revenu destinées aux jeunes pour atténuer les effets de la crise

Australie	L'allocation pour les jeunes constitue une aide au revenu pour les jeunes de 16 à 21 ans à la recherche d'un emploi à temps plein, qui étudient à temps partiel et qui cherchent un emploi ou qui se trouvent temporairement dans l'impossibilité de travailler. Le gouvernement a également versé un supplément Coronavirus aux bénéficiaires éligibles, notamment aux prestataires de l'allocation jeunes. Ce supplément était fixé à 550 EUD par quinzaine jusqu'en septembre 2020 et, lorsque la situation s'est améliorée, l'aide est progressivement passée à 250 AUD, puis 150 EUD, avant de disparaître en mars 2021.
Autriche	Le plafond de revenus à ne pas dépasser pour bénéficier de l'allocation éducation (Schülerbeihilfe) qui aide les jeunes issus de milieux défavorisés, à partir de la dixième année d'études et au-delà, à aller au bout de leurs études, ainsi que la bourse d'études (Studienbeihilfe) ont été revus à la hausse afin d'apporter aux jeunes un meilleur confort financier.
Belgique	24 millions EUR ont été attribués aux agents des services sociaux locaux pour qu'ils aident les étudiants et les jeunes, y compris ceux qui ont perdu leur emploi d'étudiant. Pour les étudiants dans le domaine de la santé et de l'enseignement, le quota maximum d'heures de travail autorisé par étudiant, fixé à 475 heures par an, a été relevé et des dispositifs fiscaux exceptionnels ont été instaurés afin que les revenus des étudiants qui travaillent ne soient pas comptabilisés, sous certaines conditions s'ils perçoivent des allocations familiales. En Flandre, il existe déjà des allocations d'intégration pour les jeunes sortis de l'école qui ont réalisé une période d'intégration professionnelle de 12 mois et qui n'ont pas trouvé d'emploi. Ces jeunes perçoivent cette allocation parce qu'ils ne peuvent pas prétendre aux indemnités de chômage uniquement accessibles aux personnes ayant déjà travaillé. Les allocations d'insertion diminuent généralement avec le temps mais ces conditions ont

QUELLES MESURES ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR LES PAYS POUR AIDER LES JEUNES FACE À LA CRISE...? © OCDE 2021



	été assouplies pendant la crise du COVID-19.
Canada	L'Emergency Student Benefit apporte une aide financière aux élèves du post-secondaire ainsi qu'aux jeunes diplômés du post-secondaire et de l'enseignement secondaire qui n'ont pas réussi à trouver un emploi compte tenu de la crise du COVID-19. Entre mai et août 2020, les bénéficiaires ont reçu 1 250 CAD toutes les quatre semaines pendant un maximum de 16 semaines. Les bénéficiaires ayant des personnes à charge ou une incapacité étaient aussi éligibles à une aide supplémentaire de 750 CAD pour chaque période de quatre semaines.
Chili	Aucune nouvelle mesure n'a été adoptée. Une aide à l'embauche des jeunes, fournie sous forme d'argent versé aux jeunes de 18 à 24 ans issus de 40 % de la population la plus fragile, existait avant la pandémie.
Colombie	Le programme Jóvenes en Acción (la jeunesse en action) propose, sous condition, des versements d'argent aux jeunes de 14 à 26 ans en situation de pauvreté ou de vulnérabilité et, en 2020, près de 300 000 personnes ont pu en bénéficier. En riposte à la crise du COVID-19, le gouvernement a réalisé cinq versements extraordinaires supplémentaires aux bénéficiaires, soit un total de 356 000 COP par personne. ICETEX, l'entité chargée d'attribuer des crédits et des prêts étudiants pour favoriser l'enseignement supérieur, a temporairement ajusté les modalités des aides financières et des prêts afin de soutenir 130 000 bénéficiaires de crédits et de prêts étudiants. Il s'agissait notamment d'aider les jeunes à poursuivre leurs études grâce à des reports de remboursement et des suspensions du cumul des intérêts.
République tchèque	.
Danemark	En avril 2020, le gouvernement a modifié la législation relative à la bourse de l'éducation nationale afin d'accroître l'aide financière proposée aux jeunes qui suivent des études et dépendent souvent d'un emploi à temps partiel pour subvenir à leurs besoins. Un prêt supplémentaire a également été créé pour les jeunes qui ont déjà épuisé leur bourse d'étude. Cette disposition temporaire a été prolongée tout au long de la crise du COVID-19 et restera effective au moins jusqu'en juin 2021.
Estonie	.
Finlande	.
France	Une aide ponctuelle de 200 EUR a été apportée en juin 2020 à près de 800 000 jeunes de moins de 25 ans confrontés à des difficultés financières à cause de la crise du COVID-19, en ciblant principalement les jeunes non scolarisés et bénéficiaires de l'aide au logement. Ceci a été suivi par l'adoption de deux décrets en décembre 2020 qui fixaient l'instauration d'une indemnité mensuelle pour les anciens titulaires d'une bourse d'études supérieures âgés de moins de 30 ans et à la recherche d'un emploi, et pour les jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans inscrits auprès des services de l'emploi. Dans le cas de lourdes difficultés financières, les étudiants de l'enseignement universitaire ou post-secondaire peuvent également demander une aide ponctuelle d'urgence de 500 EUR et, depuis janvier 2021, tous les étudiants peuvent prétendre au menu à 1 EUR dans les restaurants universitaires.
Allemagne	Les élèves nationaux et internationaux de l'enseignement post-secondaire peuvent recevoir entre 100 EUR et 500 EUR d'aides s'ils peuvent prouver que leurs difficultés financières sont liées à la pandémie.
Grèce	L'aide au revenu a été étendue, y compris les versements ponctuels aux secteurs les plus durement touchés, mais les mesures ne ciblaient pas spécifiquement les jeunes.
Hongrie	En avril 2021, une loi a été introduire permettant aux jeunes employés de moins de 25 ans d'être exonérés de l'impôt sur le revenu à partir de 2022. Le coût de la mesure devrait avoisiner les 150 milliards HUF.
Islande	.
Irlande	Le gouvernement a élargi le Pandemic Unemployment Payment aux étudiants de plus de 18 ans qui travaillent à temps partiel afin de s'assurer que les plus jeunes bénéficient également d'une aide. L'aide sera maintenue en juin 2021.
Israël	L'assurance chômage a été temporairement révisée pendant la crise du COVID-19 afin de permettre aux demandeurs d'emploi de moins de 28 ans de percevoir des indemnités de chômage comparables à celles des autres groupes d'âge jusqu'en juin 2021. L'augmentation du niveau des indemnités chômage disponibles pendant la crise était exceptionnelle puisque les jeunes peuvent habituellement prétendre à des niveaux d'indemnité largement inférieurs.
Italie	.
Japon	Une aide d'urgence destinée à aider les étudiants à poursuivre leurs études a été instaurée en mai 2020. Les Japonais inscrits à l'université et dans d'autres établissements d'enseignement post-secondaire peuvent demander une aide au revenu de 100 000 JPY ou 200 000 JPY s'ils sont confrontés à des difficultés financières compte tenu de la baisse importante du niveau de revenu de leur ménage ou de leur emploi à temps partiel suite à la crise du COVID-19. Cette aide a été conçue pour permettre aux jeunes de poursuivre leurs études. Dans certains cas, les élèves en proie à des difficultés financières peuvent prétendre à une réduction des droits de scolarité versés à l'université ou à l'établissement d'enseignement post-secondaire. Les élèves contraints de quitter leur emploi à cause de la pandémie peuvent demander à recevoir une aide au revenu équivalent à 60 % ou 80 % de leurs pertes salariales. Le ministère de l'Éducation a versé des fonds supplémentaires aux universités nationales (4,9 milliards JPY), aux universités privées (9,7 milliards JPY), et aux écoles nationales de technologie (230 millions JPY) en 2020 qui seront distribués par les établissements d'enseignement aux élèves confrontés à des difficultés financières.



Corée	Entre 2019 et 2020, une aide conçue pour aider les jeunes à trouver un emploi a été créée et offrait 500 000 KRW par mois pendant six mois maximum aux jeunes demandeurs d'emploi impliqués dans leur recherche et, face à l'ampleur de la crise du COVID-19, une aide spéciale a été instaurée afin d'allonger la durée de l'aide versée à ceux qui n'avaient pas réussi à trouver d'emploi. Ce programme s'est arrêté en 2020.
Lettonie	Une nouvelle indemnité pour les demandeurs d'emploi récemment diplômés de l'enseignement supérieur a été créée et pouvait être versée pendant un maximum de quatre mois jusqu'en juin 2021. L'indemnité représentait 500 EUR par mois pendant les deux premiers mois et 375 EUR pendant les deux mois suivants. Elle devrait coûter près de 6.6 millions EUR.
Lituanie	
Luxembourg	
Mexique	L'allocation versée aux bénéficiaires du programme Youth Building the Future, âgés de 18 à 29 ans, a été revue à la hausse et est passée de 3 748 MXN (près de 190 USD) à 4 310 MXN (près de 218 USD) en 2021 afin d'atténuer les effets de la pandémie sur le chômage des jeunes (voir Services de l'emploi).
Pays-Bas	Les règles d'éligibilité à l'aide sociale pour les jeunes de moins de 27 ans ont été assouplies en novembre 2020, y compris celles de l'accès à des dispositifs de réintégration qui favorisent le retour à l'emploi, et seront maintenues comme tel jusqu'en juillet 2021. À partir de mars 2020, les municipalités ont été autorisées à se montrer plus souples quant à la période obligatoire de recherche d'emploi de quatre semaines avant que les jeunes de 18 à 27 ans puissent bénéficier d'une aide sociale et cet assouplissement a été prolongé jusqu'en juillet 2021. L'aide au revenu ponctuelle d'urgence, allant de 800 EUR à 2 000 EUR, a également été rendue accessible aux étudiants inscrits en formation professionnelle et dans l'enseignement supérieur afin de compenser les retards et aider les jeunes à terminer leurs études. Une loi, actuellement débattue au Sénat, prévoirait une réduction de 50 % des frais de scolarité et de formation pour les élèves de l'enseignement post-secondaire en 2021-22, y compris ceux des centres et des universités de l'enseignement professionnel.
Nouvelle-Zélande	Dans le budget 2021, le gouvernement a revu les prestations sociales à la hausse, notamment pour les jeunes. Les prestations en hausse concernent notamment celles pour les jeunes de 16 et 17 ans et les parents des jeunes de 16 à 18 ans. Il ne s'agit pas d'une mesure d'urgence mais d'une réforme qui conduira à une augmentation des prestations même au-delà de la crise du COVID-19. La Training Incentive Allowance prévue pour les études supérieures a également été réintroduite pour 2021-25 et permettra aux parents isolés bénéficiaires de prestations sociales d'accéder à une aide grâce à laquelle ils pourront financer des études supérieures.
Norvège	Les étudiants qui bénéficient d'une aide financière au titre du Norwegian State Educational Loan Fund et qui ont perdu leur revenu entre mars et juin 2020 pouvaient prétendre à un prêt supplémentaire de 26 000 NOK dont environ 30 % pouvaient être convertis en aide non remboursable. Près de 20 % des étudiants en ont fait la demande. Une mesure similaire a de nouveau été instaurée en 2021. En janvier 2021, les étudiants qui avaient perdu leur revenu entre juin 2020 et juin 2021 pouvaient faire un emprunt supplémentaire de 26 000 NOK dont 40 % étaient versés sous forme de bourse.
Pologne	
Portugal	
République slovaque	
Slovénie	
Espagne	
Suède	
Suisse	
Turquie	Pour la période d'avril à juin 2020, le remboursement des prêts contractés pour financer des études supérieures a été repoussé, les pénalités de retard ont été suspendues ainsi que le cumul des intérêts.
Royaume-Uni	
États-Unis	Le Higher Education Emergency Relief Fund a permis d'apporter une aide financière d'urgence aux étudiants pendant la crise du COVID-19. Le Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security (CARES) Act de mars 2020 a consacré plus de 6 milliards USD au financement de l'aide financière aux étudiants. L'American Rescue Plan de mars 2021 a alloué 18 milliards USD supplémentaires à l'aide financière octroyée aux étudiants afin de lutter contre la faim, le mal-logement et les difficultés entraînées par la crise du COVID-19. L'éligibilité au Earned Income Tax Credit (EITC) a été étendue de sorte que les jeunes sans domicile non accompagnés et les jeunes issus de familles d'accueil sans enfant puissent bénéficier de l'EITC même si ce sont des étudiants à temps plein ou qui travaillent. Avant l'adoption de cet élargissement en mars 2021, la loi interdisait aux étudiants à temps plein de demander un crédit d'impôt. L'âge à partir duquel la demande peut être faite a également été abaissé à 18 ans pour les jeunes issus de familles d'accueil et les jeunes sans domicile, et à 19 ans pour tous les autres jeunes adultes.

Aides à l'embauche

Le Tableau d'annexe 3 décrit les mesures d'aide à l'embauche et les incitations financières qui favorisent l'embauche des jeunes à temps plein ou pour une durée indéterminée et pour des emplois traditionnels.

QUELLES MESURES ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR LES PAYS POUR AIDER LES JEUNES FACE À LA CRISE...? © OCDE 2021



Pour cette catégorie, les mesures instaurées avant la crise ont également été prises en compte et, pour ces mesures, il est précisé si elles ont été étendues ou adaptées compte tenu de la pandémie ou si elles sont restées inchangées. D'autres informations sur les pays qui ont adopté de nouveaux dispositifs et ceux qui n'ont pas ajusté leurs mesures sont disponibles dans la synthèse ci-dessus. Pour les pays qui ont instauré des aides à l'embauche ou des incitations financières pour favoriser l'embauche des jeunes, qu'elles aient préexisté à la crise ou non, la case est cochée (✓) dans le tableau de bord qui résume les mesures adoptées.

Tableau d'annexe 3. Des aides à l'embauche pour favoriser la création d'emplois pour les jeunes

Australie	Le JobMaker Hiring Credit, instauré en réponse à la crise du COVID-19, prévoit un versement aux employeurs pouvant aller jusqu'à 200 AUD par semaine pendant 12 mois pour chaque employé supplémentaire répondant aux critères d'éligibilité embauché entre octobre 2020 et octobre 2021. L'aide s'élève à 200 AUD pour un employé âgé de 16 à 29 ans et à 100 AUD pour un employé âgé de 30 à 35 ans. Ces nouveaux employés doivent avoir perçu une aide au revenu pendant une longue période au cours des mois qui ont précédé leur embauche. Les employeurs peuvent également bénéficier d'une aide à l'embauche s'ils emploient des jeunes âgés de 15 à 29 ans en passant par les services de l'emploi.
Autriche	Une aide à l'insertion (<i>Eingliederungsbeihilfe</i>), qui existait avant la crise, subventionne les coûts salariaux des employeurs qui embauchent des chômeurs de longue durée ou qui risquent de basculer dans cette catégorie. Une des trois catégories de personnes ciblées par cette aide concerne les jeunes de moins de 25 ans au chômage depuis au moins six mois. La subvention couvre jusqu'à deux tiers du salaire mensuel brut et la moitié des coûts salariaux autres que la rémunération pendant une période maximale de trois ans.
Belgique	À Bruxelles, une incitation supplémentaire à l'embauche a été créée appelée Phoenix.brussels. Les employeurs de Bruxelles peuvent demander une subvention salariale allant jusqu'à 800 EUR par mois pendant six mois maximum pour embaucher des demandeurs d'emploi non diplômés de l'enseignement supérieur (quel que soit leur âge), et jusqu'à 500 EUR par mois pendant six mois maximum pour embaucher des demandeurs d'emploi âgés de 18 à 30 ans diplômés de l'enseignement supérieur. Actiris, le service public de l'emploi de Bruxelles, subventionne également près de 1 200 emplois dans l'économie sociale et oriente son aide plus particulièrement vers les jeunes sans emploi et sortis du système éducatif. Dans certaines régions des primes à l'embauche qui ciblent les jeunes avaient déjà été créées. En Flandre, les employeurs peuvent demander à être exonérés des contributions sociales pour l'embauche de travailleurs peu qualifiés de moins de 25 ans pendant une période de deux ans maximum. En Région wallonne, sous certaines conditions, les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans peuvent bénéficier d'une aide à l'emploi pendant une durée de trois ans maximum. Cette aide est alors déduite du salaire et fonctionne donc comme une subvention salariale.
Canada	
Chili	Des aides à l'embauche destinées aux jeunes travailleurs ont été introduites en septembre 2020 et étaient disponibles jusqu'en mars 2021. Les entreprises qui embauchaient des jeunes de 18 à 24 ans, des femmes ou des personnes handicapées issues de milieux défavorisés, pouvaient prétendre à une subvention allant jusqu'à 60 % de la rémunération mensuelle du nouvel employé, contre 50 % pour les autres travailleurs. Cette aide était plafonnée à 270 000 CLP mensuels et attribuée pendant six mois maximum, à condition que l'employeur prouve que la nouvelle embauche faisait croître le nombre d'employés par rapport à l'effectif de juillet 2020.
Colombie	Un décret a été passé en mai 2021 pour introduire une prime à l'embauche versée aux employeurs qui proposent un emploi formel à un jeune âgé de 18 à 28 ans à compter du 1 juillet 2021. L'aide correspond à 25 % du salaire minimum pendant une période initiale d'un an, et devrait coûter près de 90 milliards COP (Pesos colombiens).
République tchèque	Déjà avant la crise, des subventions salariales partielles pouvaient être attribuées pendant 24 mois maximum aux employeurs qui embauchaient des chômeurs sous certaines conditions. Aucune modification n'a été apportée dans le cadre de la pandémie.
Danemark	
Estonie	Avant la crise, deux formes d'aides à l'embauche des jeunes existaient déjà. Le dispositif « My First Job » propose une subvention salariale aux employeurs et finance les frais de formation lorsqu'ils embauchent un jeune de 16 à 29 ans inscrit en tant que chômeur qui n'a pas travaillé au cours des trois derniers mois et qui n'a pas d'expérience, ou très peu. Les services publics de l'emploi proposent également une subvention salariale pour aider les jeunes sans emploi depuis plus de six mois. Aucune modification n'a encore été apportée dans le cadre de la pandémie.
Finlande	
France	Depuis août 2020, toutes les entreprises peuvent recevoir une prime pouvant aller jusqu'à 4 000 EUR pour l'embauche d'un employé de moins de 26 ans pendant une période d'au moins trois mois. La prime est fixée en fonction du nombre d'heures travaillées et de la durée du contrat de travail. Les employeurs peuvent prétendre à cette aide pour des embauches à temps plein ou temps partiel. Le dispositif devait durer jusqu'en janvier 2021 mais a été prolongé jusqu'à fin mai 2021.
Allemagne	

QUELLES MESURES ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR LES PAYS POUR AIDER LES JEUNES FACE À LA CRISE...? © OCDE 2021



Grèce	En juillet 2020, une nouvelle prime à l'embauche a été introduite prévoyant une subvention de 75 % du salaire mensuel et des coûts non salariaux dans la limite de 750 EUR par mois pendant une période de dix mois pour les entreprises qui embauchent des diplômés de l'université au chômage âgés de 22 à 29 ans, dans le but d'aider 3 500 demandeurs d'emploi. Un dispositif d'aide à l'embauche des jeunes chômeurs de 18 à 29 ans existait déjà et a été élargi en juillet 2020 dans le but de venir en aide à 8 000 demandeurs d'emploi supplémentaires. Avant la crise du COVID-19, les aides étaient limitées à 50 % des coûts et plafonnées à 500 EUR par mois mais depuis juillet 2020, les employeurs peuvent être indemnisés à hauteur de 75 % des coûts et jusqu'à 750 EUR mensuels.
Hongrie	Entre mai et août 2020, une aide à l'embauche était proposée aux employeurs qui embauchaient des demandeurs d'emploi pendant neuf mois ou plus. Pendant cette période, la cible a été restreinte afin que la prime ne concerne que les demandeurs d'emploi au chômage depuis plus de six mois et les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans. Un nouveau dispositif entré en vigueur en octobre 2020 prévoit une aide aux employeurs qui embauchent de jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés. L'aide couvre 50 % des contributions salariales et sociales à hauteur de 100 000 HUF par mois pendant cinq mois maximum et, jusqu'à fin mai 2021, a contribué à l'embauche de 5 600 jeunes. Ce dispositif a été modifié à compter de juin 2021 pour bénéficier à un groupe plus important (les demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins un mois et les jeunes de moins de 25 ans) sur une durée légèrement plus longue (6 mois au lieu des 5 précédents).
Islande	
Irlande	Une aide à l'embauche connue sous le nom de JobPlus était déjà en vigueur avant la crise du COVID-19 pour inciter les employeurs à embaucher des jeunes demandeurs d'emploi. Avant la crise, les employeurs pouvaient recevoir une prime allant de 7 500 EUR à 10 000 EUR pendant une période de deux ans lorsqu'ils embauchaient un demandeur d'emploi de moins de 25 ans qui était au chômage depuis au moins quatre mois. En août 2020, l'accès à ce dispositif a été élargi aux demandeurs d'emploi de moins de 30 ans.
Israël	
Italie	Une prime à l'embauche avait déjà été mise en œuvre dans le cadre de la Garantie pour la jeunesse. Avant la crise du COVID-19, les aides étaient limitées à 50 % et plafonnées à 3 000 EUR, et les employeurs ne pouvaient prétendre à l'aide que s'ils embauchaient des personnes de moins de 31 ans. Les employeurs peuvent désormais recevoir des aides à l'embauche qui couvrent jusqu'à 100 % (6 000 EUR maximum par an) des salaires pendant une période de trois ans lorsqu'ils embauchent en contrat indéterminé toute personne qui n'est ni employée, ni scolarisée ou en formation, et âgée de moins de 36 ans.
Japon	
Corée	
Lettonie	Des aides à l'embauche étaient déjà disponibles avant la crise du COVID-19 pour favoriser l'embauche des jeunes chômeurs dans le cadre de la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse. L'aide peut couvrir jusqu'à 50 % du coût salarial, dans la limite d'un salaire minimum de 500 EUR, ou plus dans le cas de l'embauche d'un jeune handicapé. Aucune modification n'a été apportée dans le cadre de la pandémie.
Lituanie	Des aides à l'embauche sont disponibles pour les jeunes demandeurs d'emploi de moins de 30 ans adressés par les services de l'emploi, et permettent aux employeurs de recevoir une prime équivalente à 50 % du salaire pendant six mois maximum. Aucune modification n'a été apportée dans le cadre de la pandémie.
Luxembourg	Des aides à l'embauche étaient déjà disponibles avant la crise du COVID-19 pour les demandeurs d'emploi de moins de 30 ans inscrits auprès des services publics de l'emploi depuis au moins trois mois. Les employeurs peuvent percevoir des aides qui couvrent de 50 % à 65 % du salaire de base et être exonérés de la contribution de l'employeur à la sécurité sociale lorsqu'ils embauchent des demandeurs d'emploi pour une durée d'un an, à condition qu'ils mettent également en œuvre un plan de formation pour favoriser leur développement professionnel. Aucune modification n'a été apportée dans le cadre de la pandémie.
Mexique	
Pays-Bas	
Nouvelle-Zélande	Déjà avant la crise, dans le cadre du programme Mana in Mahi, les employeurs pouvaient bénéficier de subventions salariales lorsqu'ils proposaient un emploi d'une durée indéterminée, à temps plein ou temps partiel, à de jeunes travailleurs issus de milieux défavorisés. Les employeurs peuvent recevoir jusqu'à 16 000 NZD d'aides la première année de l'embauche et 8 000 NZD la deuxième année, et 8 000 NZD supplémentaires chaque année pour financer des formations professionnelles. Les conditions requises pour participer au Mana in Mahi ont été allégées pendant la crise du COVID-19 afin d'inclure les personnes de tout âge susceptibles d'en bénéficier à long terme mais les bénéficiaires sont essentiellement des jeunes. Les conditions d'accès au dispositif Flexi Wage, qui soutient l'emploi des demandeurs d'emploi défavorisés grâce à des primes accordées aux employeurs, ont également été élargies afin d'inclure les personnes de 16 et 17 ans. Avant la crise, seuls les demandeurs d'emploi de 18 ans et plus pouvaient y prétendre.
Norvège	Des primes à l'embauche pour aider les jeunes à trouver un emploi à durée indéterminée sont actuellement en cours d'élaboration.
Pologne	Depuis 2015, il existe un programme qui offre des primes à l'embauche aux employeurs qui embauchent de jeunes chômeurs âgés de moins de 29 ans dans le cadre du programme opérationnel du Fonds social européen sur les connaissances, l'éducation et le développement. Les initiatives lancées pendant la crise du COVID-19 concernaient plus de 150 000 jeunes.
Portugal	Une aide à l'embauche étendue (Incentivo Ativar.pt) a été introduite pour les employeurs qui proposent à des demandeurs d'emploi en chômage de longue durée et inscrits auprès des services de l'emploi des contrats de travail à durée indéterminée

QUELLES MESURES ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR LES PAYS POUR AIDER LES JEUNES FACE À LA CRISE...? © OCDE 2021



	ou d'un an minimum. Ces primes ne peuvent excéder 50 % des salaires, dans la limite du salaire minimum. Les employeurs ne bénéficient de l'aide que lorsque les demandeurs d'emploi sont au chômage depuis six mois ou plus, ou depuis deux mois pour les jeunes, et les aides peuvent être plus généreuses lors de l'embauche de jeunes dans certaines conditions.
République slovaque	Des aides à l'embauche ciblées existaient avant la crise et n'ont pas été modifiées. Lors de l'embauche de jeunes inscrits auprès des services de l'emploi qui n'ont aucune expérience professionnelle, les employeurs peuvent bénéficier de subventions salariales d'un montant et dans des conditions variables selon la région. Des subventions sont également proposées aux employeurs qui embauchent des mères de famille qui peinent à trouver un emploi après l'arrivée d'un enfant, souvent des jeunes femmes.
Slovénie	Des aides salariales existaient déjà avant la crise du COVID-19. Les employeurs reçoivent une prime mensuelle de 208 EUR lorsqu'ils embauchent un jeune chômeur de moins de 30 ans inscrit auprès des services de l'emploi de Slovénie selon un contrat de 40 heures par semaine. Le programme est planifié pour une durée de 24 mois maximum. Le contrat de travail doit être d'une durée indéterminée.
Espagne	
Suède	En 2020, le gouvernement a annoncé que la contribution sociale de l'employeur au titre des jeunes (nés entre 1998 et 2002) serait réduite pendant deux ans, de 2021 à 2023, afin d'atténuer les effets de la crise du COVID-19 sur les perspectives d'emploi des jeunes.
Suisse	
Turquie	Des aides à l'embauche existaient déjà avant la crise. Pour les employeurs qui recrutent des jeunes, des femmes et des personnes qui ont suivi un enseignement professionnel, les cotisations mensuelles au titre de la sécurité sociale pouvaient être remboursées par les services de l'emploi pendant 24 à 54 mois, avec une aide mensuelle allant de 733 TRY à 5 500 TRY par mois. Ce dispositif n'a pas été modifié dans le cadre de la pandémie.
Royaume-Uni	Le dispositif Kickstart, lancé en septembre 2020, est un dispositif de 2 milliards GBP conçu pour créer, grâce à des primes à l'embauche, de nouveaux emplois pour les personnes âgées de 16 à 24 ans bénéficiaires de l'Universal Credit qui risquent d'être concernées par un chômage de longue durée. Si les employeurs peuvent prouver que les emplois créés engendrent une augmentation du nombre d'employés et s'accompagnent d'une aide adaptée à l'insertion professionnelle, ils peuvent demander jusqu'à 100 % du salaire minimum pour un contrat de travail de 25 heures par semaine pendant une période de six mois pour des stages qui débutent avant décembre 2021, et 1 500 GBP pour couvrir les coûts de l'aide à l'insertion professionnelle proposée aux employés.
États-Unis	

Apprentissage en milieu professionnel

Le Tableau d'annexe 4 décrit les mesures prises par les pays dans le cadre de la pandémie de COVID-19 pour promouvoir, ajuster ou renforcer l'offre d'apprentissages en milieu professionnel accessible aux jeunes, comprenant l'apprentissage en alternance, l'apprentissage informel sur le lieu de travail et les stages. Pour cette catégorie, les mesures adoptées pour inciter financièrement au recrutement des apprentis ou les situations dans lesquelles le système de l'apprentissage est soutenu par des fonds publics figurent également dans les descriptions. Lorsque des mesures existaient avant la crise, il est précisé si elles ont été étendues ou adaptées compte tenu de la pandémie ou si elles sont restées inchangées. Pour les pays qui ont renforcé leur système d'apprentissage ou leurs dispositifs d'apprentissage en milieu professionnel depuis le début de la crise sanitaire, la case est cochée (✓) dans le tableau de bord qui résume les mesures adoptées.

Tableau d'annexe 4. Promotion de l'apprentissage sur le lieu de travail pour les jeunes en période de crise

Australie	Plusieurs initiatives mises en œuvre afin d'inciter financièrement les entreprises à recruter des apprentis existaient avant la crise, notamment le Skilling Australian Fund dont l'objectif est d'accroître les apprentissages et les possibilités de formation en milieu professionnel dans des domaines où la demande d'emploi est forte, et l'Australian Apprenticeships Incentives Program qui comporte des incitations financières ciblées destinées aux entreprises en recherche de compétences. Des subventions salariales ont également été introduites en mars 2020 pour les PME qui employaient déjà des apprentis et des stagiaires (Supporting Apprentices and Trainees). Dans le cadre de ce dispositif, les employeurs sont en mesure de demander une aide rétroactive qui peut correspondre à 50 % du salaire d'un apprenti ou d'un stagiaire pour la période allant de janvier 2020 à mars 2021. En octobre 2020, un autre dispositif (Boosting Apprenticeship Commencements) a été créé pour proposer une subvention de 50 % à toutes les entreprises qui recrutent de nouveaux apprentis entre octobre 2020 et mars 2021.
-----------	--



Autriche	Grâce à la prime à l'apprentissage, les employeurs pouvaient recevoir une prime de 2 000 EUR pour chaque nouvel apprenti recruté entre mars et octobre 2020, avec une majoration pour les petites et micro-entreprises sur la même période. Les entreprises de moins de 9 employés recevaient un supplément de 1 000 EUR et les petites entreprises de moins de 49 employés pouvaient recevoir un supplément de 500 EUR. Le programme Just2Job créé en août 2020 et qui restera en vigueur jusqu'à fin 2024, offre également aux personnes peu qualifiées âgées de 20 à 30 ans la possibilité d'essayer de suivre une formation courte en apprentissage lorsque leur formation professionnelle passée risque de ne plus être pertinente ou adaptée. Depuis octobre 2020, près de 1 000 stages d'apprentissage courts ont été suivis dans le cadre de ce programme. Des fonds supplémentaires ont également été débloqués afin de multiplier le nombre de postes en apprentissage au sein de grandes entreprises (Überbetriebliche Lehrausbildung ÜBA), passés de 3 000 à 14 500, pour répondre aux demandes des étudiants qui ne parviennent pas à trouver un stage. Un dispositif de travail à temps partiel, conçu spécifiquement pour les apprentis a également été mis en œuvre pour faire face à la crise du COVID-19 et, en 2020, près de 50 % de tous les apprentis bénéficiaient de ce dispositif. Le dispositif était en vigueur jusqu'à la fin du mois de mars 2021.
Belgique	En Flandre, les employeurs pouvaient déjà bénéficier d'un bonus de stage de 500 EUR ou 750 EUR par an et par apprenti lorsqu'ils proposaient un apprentissage d'au moins trois mois à un jeune de moins de 18 ans. Pour l'année scolaire allant de septembre 2020 à août 2021, le bonus était temporairement passé à 1 000 EUR par an. À Bruxelles, les étudiants et tuteurs peuvent prolonger un apprentissage de trois mois si celui-ci a été perturbé par les mesures de confinement mises en place dans le contexte du COVID-19. Plusieurs autres mesures ont été instaurées pour accroître la flexibilité des enseignements et des formations en alternance et pallier les perturbations qui ont touché les apprentissages.
Canada	Le programme Summer Jobs, qui prévoit des subventions salariales pour les PME qui proposent à des jeunes des expériences professionnelles de qualité, a été adapté au contexte de la crise du COVID-19. Les subventions salariales ont été augmentées et sont passées de 50 % à 75 % du salaire minimum, les emplois à temps partiel sont désormais éligibles à l'aide, tout comme les stages réalisés en dehors de la saison estivale, jusqu'au printemps 2022. Le programme Student Work Placement (SWP) soutient également les partenariats afin de rapprocher les employeurs et les établissements de l'enseignement post-secondaire pour créer des offres d'apprentissage intégrées au monde professionnel grâce à des mesures telles que des subventions salariales versées aux employeurs qui proposent des stages de qualité aux étudiants. Le SWP a reçu un financement supplémentaire de 266 millions CAD pour 2020-21, compte tenu de la crise du COVID-19 et des conséquences qu'elle pourrait avoir sur les stages proposés aux étudiants, qui a permis à la subvention salariale de passer de 50 % à 75 %, dans la limite de 7 500 CAD par stage jusqu'en mai 2021. Un crédit d'impôt alloué en cas de création d'un poste en apprentissage incite également les employeurs à embaucher des apprentis en leur octroyant un crédit d'impôt de 10 % des salaires versés aux apprentis qui remplissent les conditions requises pendant les deux premières années.
Chili	Les allègements fiscaux proposés aux employeurs qui embauchent des apprentis existaient avant la pandémie de COVID-19. Ils n'ont pas été modifiés. Avant la crise sanitaire, les élèves de l'enseignement secondaire professionnel devaient réaliser au moins 450 heures de stage en entreprise. En juillet 2020, ceci a été réduit à 180 heures minimum. Des modifications ont également été apportées pour organiser l'apprentissage en milieu professionnel à distance.
Colombie	En juin 2021, il a été fixé par décret que les stages de longue durée et les autres formes d'apprentissage en milieu professionnel devaient avoir valeur d'expérience professionnelle. L'objectif est de rendre l'emploi des jeunes diplômés plus facile et de les aider à trouver un premier emploi en s'assurant que les stages et les alternances réalisées pendant leurs études ou dans le cadre d'un programme d'enseignement formel soient dûment reconnus comme une expérience professionnelle.
République tchèque	Déjà avant la crise, les employeurs qui proposaient à des étudiants une formation pratique pouvaient bénéficier de réductions d'impôts. Aucune modification n'a été apportée en réaction à la pandémie mais une formation pratique peut être remplacée par une formation réalisée dans un établissement scolaire lorsqu'il n'est pas possible de suivre un enseignement en milieu professionnel.
Danemark	Un accord tripartite a été signé en mai 2020 qui attribue près de 5,4 milliards DKK (près de 725 millions EUR) à l'aide financière exceptionnelle apportée aux stagiaires et apprentis grâce à des fonds issus de l'Employer's Educational Grant. Cet accord comprenait un dispositif de subvention salariale effectif de mai à décembre 2020 pour les entreprises privées qui conservaient leurs apprentis ou cherchaient à en recruter de nouveaux. 75 % des salaires des apprentis étaient pris en charge.
Estonie	Les établissements d'enseignement professionnel ont réorganisé leurs cours, permis aux élèves de repousser ou retarder les périodes en milieu professionnel et avancé certains cours qui peuvent être plus facilement enseignés dans un établissement scolaire.
Finlande	Les employeurs pouvaient déjà demander une aide auprès des services de l'emploi lorsqu'ils acceptaient de prendre un jeune au chômage en apprentissage. Il n'existe pas de durée minimale ou maximale pour un apprentissage réalisé sur le lieu de travail, il est donc possible, si besoin, de transformer l'apprentissage en milieu professionnel en un apprentissage en milieu scolaire. Un nouveau modèle d'apprentissage est en cours d'expérimentation.
France	Pendant la première année d'apprentissage, si le contrat a été signé entre juillet 2020 et décembre 2021, les employeurs peuvent recevoir une aide allant jusqu'à 5 000 EUR pour un apprenti de moins de 18 ans et jusqu'à 8 000 EUR pour un apprenti plus âgé. Les PME ne doivent remplir aucun critère particulier pour prétendre à ce dispositif mais il existe certaines restrictions pour les autres employeurs.

QUELLES MESURES ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR LES PAYS POUR AIDER LES JEUNES FACE À LA CRISE...? © OCDE 2021



Allemagne	En juillet 2020, le gouvernement fédéral a instauré un dispositif consistant à sécuriser l'apprentissage afin d'aider financièrement les petites et moyennes entreprises (PME) durement frappées par la crise du COVID-19, et de les inciter à poursuivre la formation des apprentis. Ce dispositif récompense également les PME qui recrutent des stagiaires précédemment nommés auprès d'entreprises qui ont fait faillite à cause de la pandémie. À mesure que l'ampleur des conséquences de la crise pour les apprentis et le système de l'apprentissage apparaissait plus nettement, le gouvernement fédéral a prolongé et développé le dispositif. En mars 2021, il a été étendu à 2021/2022 et recevra une enveloppe de 500 millions EUR pour finir 2021.
Grèce	Fin 2020, le gouvernement a adopté une loi pour mettre à jour le système de l'apprentissage, de l'enseignement professionnel et de la formation dans le but de renforcer le rôle que ces systèmes jouent dans la transition entre l'école et le milieu professionnel. Les apprentissages étaient cofinancés avant la crise, les apprentis de l'enseignement post-secondaire recevaient un salaire équivalent à 75 % du salaire minimum d'un travailleur non qualifié pendant un an d'apprentissage en milieu professionnel. Environ un tiers des contributions était versé par l'employeur et le reste était financé par un programme d'assurance sociale continu. Afin de s'adapter face à la crise du COVID-19, pendant les périodes où les formations sur le lieu de travail ont dû être interrompues, les salaires des apprentis étaient entièrement pris en charge par les services publics de l'emploi et une prime spéciale a été instaurée entre mars et mai 2020.
Hongrie	Des incitations financières pour favoriser l'emploi de stagiaires, d'apprentis et d'autres étudiants en formation en milieu professionnel existaient déjà avant la crise. Les PME pouvaient déjà prétendre à des subventions salariales pour une durée de neuf mois lorsqu'ils employaient des stagiaires pendant neuf mois et proposaient une formation de quatre mois et demi supplémentaires aux frais de l'employeur. Les demandes pour ces aides pouvaient être déposées jusqu'en mai 2020 via des projets actuellement en cours de mise en œuvre. Le gouvernement souhaite également réintroduire des incitations.
Islande	Le gouvernement a consacré 2.2 milliards ISK à la création de 3 000 emplois d'été pour les étudiants de plus de 18 ans pour l'été 2020. Cette opération a été renouvelée en mars 2021 et a permis la création de 2 500 emplois supplémentaires.
Irlande	Le dispositif Apprenticeship Incentivisation Scheme (AIS) adopté en juillet 2020, offre aux employés une prime de 3 000 EUR pour chaque nouvel apprenti recruté entre mars 2020 et juin 2021 pour une période de deux ans. Une autre aide de 2 000 EUR est également proposée aux employeurs qui recrutent des femmes apprenties dans le secteur de l'artisanat. Des stages peuvent également être réalisés et constituent une formation en milieu professionnel plus courte que l'apprentissage.
Israël	Le gouvernement avait déjà instauré une aide pour soutenir l'apprentissage avant la crise qui ciblait certains groupes tels que la communauté ultra-orthodoxe, les Arabes israéliens, les personnes handicapées et les jeunes menacés par le chômage de longue durée. Par exemple, dans le cadre du programme de formation Fast-Track, les employeurs reçoivent un financement à condition qu'une certaine proportion de stagiaires soit embauchée à l'issue de leur diplôme. Un budget a spécifiquement été alloué au renforcement des programmes de formation existants pendant la crise du COVID-19. Pendant cette même période, le gouvernement a également suspendu temporairement la loi selon laquelle les indemnités de chômage diminuent automatiquement de 30 % pour les demandeurs d'emploi qui suivent une formation professionnelle.
Italie	Les dispositifs existants ont été modifiés afin d'accroître les incitations financières pour les employeurs qui recrutent des apprentis. Par exemple, le taux de contribution de l'employeur a été abaissé de 24 % à 10 %. Pour les entreprises de moins de dix employés, les apprentissages réalisés dans le cadre d'études professionnelles du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou du post-secondaire peuvent également être intégralement remboursés.
Japon	
Corée	Les incitations financières à l'embauche d'apprentis et d'étudiants qui suivent un apprentissage en milieu professionnel existaient déjà avant la crise du COVID-19. Les employeurs pouvaient recevoir jusqu'à 200 000 KRW par mois et par apprenant, mais ceci a été doublé depuis et s'élève maintenant à 400 000 KRW par mois. L'accès à l'apprentissage en milieu professionnel a également été élargi, et les demandeurs d'emploi qui totalisent plus de deux ans d'expérience professionnelle peuvent désormais y prétendre (la limite était précédemment fixée à un an).
Lettonie	Avant la crise, dans le cadre d'un programme conçu pour aider les jeunes à obtenir une première expérience professionnelle, les chômeurs âgés de 18 à 29 ans pouvaient travailler dans des associations, des fondations ou des ONG pendant une période de deux à six mois et percevoir une indemnité journalière ainsi que d'autres aides non financières. L'indemnité est passée de 5 EUR à 10 EUR en 2020. Les apprentissages sont cofinancés et le gouvernement verse des contributions mensuelles à hauteur de 350 EUR pendant trois mois maximum lorsqu'un demandeur d'emploi au chômage suit un apprentissage en milieu professionnel, ce qui était déjà le cas avant la crise.
Lituanie	Les incitations financières pour favoriser le recrutement d'apprentis qui existaient avant la crise ont été remplacées par de nouvelles mesures d'urgence. Depuis mars 2020, lorsque les apprentissages ou les stages doivent être interrompus, le gouvernement verse une aide à la formation équivalente à environ 40 % du salaire minimum. En avril 2020, de nouveaux fonds ont été alloués par les Fonds structurels européens d'investissement afin de soutenir l'apprentissage.
Luxembourg	Les incitations financières qui existaient pour promouvoir le recrutement d'apprentis ont été remplacées par de nouvelles mesures. Comme c'était déjà le cas avant la crise, les employeurs peuvent être remboursés de 27 % à 40 % du salaire de l'apprenti qu'ils recrutent lorsqu'il s'agit d'un premier contrat et d'autres incitations existent concernant le recrutement d'apprentis adultes. Ces dispositifs ont été complétés par une subvention forfaitaire en juillet 2020 versée aux employeurs d'apprentis, notamment pour les inciter à poursuivre ces recrutements, à en employer de nouveaux et à reprendre les apprentissages qui avaient dû être interrompus à cause de la crise du COVID-19. La subvention forfaitaire versée aux employeurs va de 1 500 EUR à 5 000 EUR par apprenti. Les étudiants qui suivent un enseignement ou une formation professionnels et qui n'avaient pas trouvé d'apprentissage ont pu bénéficier d'une formation et d'une assistance pratique à la recherche d'emploi, et le délai prévu pour signer un contrat d'apprentissage a été repoussé de deux mois, d'octobre à



	décembre 2020, pour donner plus de temps aux étudiants de trouver cet apprentissage.
Mexique	
Pays-Bas	Les employeurs assument la plupart des coûts liés au recrutement des apprentis mais ils sont en partie aidés grâce au dispositif de subvention de l'enseignement pratique qui existait déjà avant la crise du COVID-19. En mai 2020, le dispositif de subvention a été doté d'une enveloppe supplémentaire pour 2020-21 et 2021-22, pour promouvoir le recrutement d'apprentis dans des secteurs spécifiques. Un fonds consacré à la santé peut également aider les établissements de santé qui proposent des stages aux étudiants qui suivent des études dans le domaine des soins infirmiers, de la prise en charge médicale ou des services sociaux.
Nouvelle-Zélande	Ceux qui emploient des apprentis en première ou deuxième année peuvent prétendre à l'Apprenticeship Boost, un dispositif qui fonctionnera entre août 2020 et août 2022. Les employeurs peuvent recevoir jusqu'à 1 000 NZD par mois pour les apprentis en première année et jusqu'à 500 NZD par mois pour les apprentis en deuxième année. Les employeurs peuvent recevoir au maximum 16 000 NZD pour chaque apprenti employé pour une période de 20 mois maximum. Le gouvernement a également consacré 40 millions NZD du Provincial Growth Fund au financement d'une initiative régionale pour les apprentis en juin 2020 conçue pour soutenir la création de près de 1 000 postes en apprentissage en région, d'abord en ciblant les travailleurs licenciés économiques et les populations maories et du Pacifique.
Norvège	Comme c'était déjà le cas avant la crise, les employeurs peuvent bénéficier d'une prime avoisinant les 670 EUR par mois et par apprenti pendant une période de formation de deux ans. Face aux répercussions de la crise, en juillet, la prime pour l'employeur a été gonflée de 70 EUR par mois, et un financement supplémentaire a également été alloué aux municipalités pour qu'elles soutiennent l'apprentissage en maintenant les apprentissages en milieu professionnel dans les secteurs durement touchés. Comme c'était le cas avant la crise, les municipalités sont chargées de s'assurer que les étudiants qui n'ont pas trouvé d'apprentissage parviennent toutefois à répondre aux exigences de la formation professionnelle grâce à des programmes délivrés en établissement scolaire. Le gouvernement a également annoncé en janvier 2021 qu'il investirait 200 millions NOK afin de soutenir la création d'emplois étudiants afin de compenser le manque d'embauches et d'offres dans les secteurs qui recrutent généralement des étudiants. Une nouvelle subvention est en cours d'élaboration pour inciter les employeurs à recruter des jeunes âgés de 16 à 29 ans qui ont besoin, d'après le département norvégien du travail et des services sociaux, d'être aidés dans leur recherche pour trouver un emploi d'été pour 2021.
Pologne	Comme c'était le cas avant la crise, les employeurs peuvent bénéficier d'un remboursement des salaires versés aux étudiants de l'enseignement professionnel à condition qu'ils aient travaillé dans des secteurs où la demande sur le marché du travail est forte. Avec la pandémie, aucune modification n'a été apportée mais une meilleure flexibilité a été accordée quant aux conditions requises pour mener à bien un apprentissage en milieu professionnel.
Portugal	Un nouveau dispositif (ESTÁGIO ATIVAR.PT) pour promouvoir des stages de neuf mois a été introduit pour accompagner l'entrée des jeunes sur le marché du travail. Le dispositif est entré en vigueur pour la première fois en 2020 et renouvelé en 2021. L'allocation versée aux jeunes par les services de l'emploi est déterminée et fixée à l'avance à partir des niveaux de qualification, et les employeurs peuvent également être remboursés des frais liés à l'embauche. Si le stagiaire est embauché selon un contrat à durée indéterminée ou déterminée à la fin de son stage, l'employeur peut demander des aides supplémentaires. Un dispositif qui existait déjà avant la crise prévoit également une allocation et une rémunération pour les jeunes issus d'un milieu faiblement instruit et qui ont participé pendant six mois à un programme d'apprentissage en milieu professionnel. Aucune incitation financière conçue pour que les employeurs recrutent des apprentis n'a été instaurée.
République slovaque	
Slovénie	
Espagne	Des incitations financières pour favoriser l'embauche d'apprentis et de stagiaires existaient déjà avant la crise du COVID-19. Lorsque des employeurs embauchent en contrat d'apprentissage ou en stage un jeune âgé de 16 à 24 ans pendant un à trois ans, ils peuvent demander une réduction des cotisations sociales et un financement de la formation. Une loi a également été instaurée en septembre 2020 pour apporter une solution en cas d'éventuelles perturbations des apprentissages en milieu professionnel suite à la pandémie. La part de l'enseignement réalisée sur le lieu de travail peut être réduite au nombre minimum d'heures autorisé par la loi et peut même être remplacée par des modules d'enseignement qui tentent, autant que possible, d'apporter les mêmes compétences que l'apprentissage en milieu professionnel.
Suède	Le gouvernement a attribué 280 millions SEK en 2020 aux municipalités pour les aider à financer des emplois d'été pour les jeunes. Comme c'était le cas avant la crise, les employeurs peuvent bénéficier d'aides locales lorsqu'ils forment des apprentis et proposent des possibilités d'apprentissage en milieu professionnel et des primes supplémentaires peuvent également être versées lorsque des tuteurs ont suivi une formation spécifique auprès d'un organisme de formation (ou reconnue par un de ces organismes). Dans le budget de 2021, le gouvernement a également proposé d'augmenter les subventions attribuées aux employeurs qui proposent aux adultes de suivre une formation professionnelle, dans l'objectif attendu de créer 15 500 places de formation supplémentaires, financées par l'État, pour l'apprentissage des adultes.
Suisse	Un groupe d'étude spécial consacré à l'apprentissage en période de COVID-19, financé par le gouvernement, a été créé en mai 2020 et a permis d'éviter toute éventuelle diminution du nombre d'apprentis recrutés en 2020 par rapport aux années précédentes. Les mesures prises pour l'apprentissage et les formations en milieu professionnel sont largement mises en œuvre à l'échelle du canton. À Genève, une approche articulée autour de quatre axes comprenant 14 mesures a été adoptée en mai 2020 incluant le versement forfaitaire de 3 000 CHF à toute nouvelle entreprise qui recrute un apprenti,

QUELLES MESURES ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR LES PAYS POUR AIDER LES JEUNES FACE À LA CRISE...? © OCDE 2021



	la possibilité de demander le remboursement des trois premiers mois de salaire pour chaque apprenti recruté pour les entreprises rencontrant des difficultés économiques, et une prime bonus de 10 000 CHF pour l'instauration d'un nouveau réseau d'entreprises formatrices d'apprentis.
Turquie	Le Bureau présidentiel des ressources humaines a lancé un programme de mobilisation en faveur des stages en juillet 2020 afin de compenser la baisse du nombre de stages disponibles pendant la crise. Le programme prévoit la création d'une plateforme qui permet de mettre en relation les étudiants en fin d'études, qui doivent souvent réaliser un stage obligatoire pour obtenir leur diplôme, et les établissements publics et les employeurs du secteur associatif. Plus de 300 000 jeunes se sont inscrits sur la plateforme depuis son lancement.
Royaume-Uni	Une nouvelle incitation à l'embauche destinée à encourager les employeurs à recruter en apprentissage était disponible entre août 2020 et mars 2021. Le gouvernement a également introduit une aide spéciale pour les apprentis qui s'étaient fait licencier avant octobre 2020, d'une durée maximale de 12 semaines.
États-Unis	Le ministère du Travail prévoit des aides aux États et aux gestionnaires de main d'œuvre pour soutenir le développement des programmes d'apprentissage. Les primes étant accordées aux entreprises et aux secteurs en croissance concernés par la pénurie de main-d'œuvre, les aides disponibles traduisent les priorités en matière de développement de la main-d'œuvre pendant la pandémie. En 2021, par exemple, le programme H1-B Rural Healthcare Grant annoncé devrait fournir 40 millions USD d'aides aux apprentis dans le secteur médical en zone rurale. En 2020, le Youth Apprenticeship Readiness Grants a attribué des fonds qui peuvent être utilisés pour financer les coûts de formation sur le lieu de travail des apprentis nouvellement recrutés. Des crédits d'impôt existent également à l'échelle des États. Le ministère du Travail a publié une circulaire en décembre 2020 qui présentait la marche à suivre pour dispenser virtuellement une formation en milieu professionnel, ainsi qu'un guide en ligne sur l'apprentissage en mode virtuel. Ces mesures ont permis aux employeurs de proposer un apprentissage en milieu professionnel dans un environnement numérique.

Les services de l'emploi

Le Tableau d'annexe 5 décrit les mesures adoptées pour renforcer les services publics et privés de l'emploi pour les jeunes dans le contexte de la pandémie de COVID-19, qu'elles aient été prises à l'échelle régionale ou infranationale. Cet aperçu porte à la fois sur les mesures destinées à accroître la mise en valeur et la visibilité de ces services auprès des jeunes et sur celles qui favorisent le développement ou l'augmentation des formations et des programmes pour la recherche d'emploi destinés aux jeunes. Seules les mesures qui concernent spécifiquement les jeunes ou pour lesquelles cette catégorie a été clairement mentionnée comme cible ont été prises en compte. Par exemple, il n'est pas mentionné dans le tableau ci-dessous lorsque les services de l'emploi accessibles en personne se sont mis à proposer des services en ligne, à moins que ces mesures ne ciblent spécifiquement les jeunes puisque ces ajustements concernent a priori tous les groupes d'âge. Pour les pays qui ont renforcé les services de l'emploi proposés aux jeunes depuis le début de la crise sanitaire, la case est cochée (✓) dans le tableau de bord qui résume les mesures adoptées.

Tableau d'annexe 5. Renforcement des services de l'emploi pour les jeunes

Australie	Les programmes qui soutiennent l'emploi des jeunes sont guidés par la demande et comprennent les programmes suivants : jobactive (qui comprend des services de l'emploi en ligne), Youth Jobs PaTH et Transition to Work. Le temps que les jeunes peuvent passer auprès des services de Transition to Work, un programme qui cible précisément les jeunes de 15 à 24 ans, est passé de 12 à 18 mois en juillet 2020. Le délai d'attente pour les jeunes sortis du système scolaire qui ne perçoivent aucune aide au revenu avant de pouvoir accéder au service spécialisé de Transition to Work a également été revu à la baisse. Le programme Youth Jobs PaTH (préparation, essai, embauche) aide les jeunes à acquérir les compétences et l'expérience professionnelle nécessaires pour trouver un emploi. La branche consacrée à la « préparation » permet aux jeunes d'acquérir des compétences grâce à la formation et est passé d'un service en personne à un dispositif virtuel en 2020, suite au COVID-19. La branche « essai » du programme offre aux jeunes la possibilité de gagner une expérience professionnelle précieuse. La branche « embauche » du programme porte sur la subvention salariale Youth Bonus, versée aux employeurs qui recrutent les demandeurs d'emploi qui remplissent certains critères.
Autriche	Le Corona Job Offensive comprend des mesures qui offrent aux chômeurs de 20 à 25 ans la possibilité de se former et de développer leurs compétences grâce aux services publics de l'emploi. 700 millions EUR ont été attribués aux services publics de l'emploi pour former des personnes inscrites avant la fin 2021 en ciblant notamment les jeunes sortis précocement du système éducatif. Les offres à bas seuil pour les jeunes des services de l'emploi, comme l'accompagnement et la formation des jeunes (<i>AusbildungsFit</i>) ont également été renforcées en 2021.
Belgique	
Canada	

QUELLES MESURES ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR LES PAYS POUR AIDER LES JEUNES FACE À LA CRISE...? © OCDE 2021



Chili	
Colombie	La stratégie pour l'employabilité des jeunes est en cours de mise en œuvre et a été conçue pour renforcer la visibilité des services publics de l'emploi et le rôle qu'ils peuvent jouer dans l'accompagnement des jeunes sur le marché du travail.
République tchèque	13 projets régionaux en lien avec l'emploi des jeunes sont actuellement mis en œuvre par les branches régionales du ministère du Travail. Ces projets ont pour objectif d'apporter une aide complète aux jeunes, notamment vis-à-vis de la recherche d'emploi.
Danemark	Un dispositif existant de formation destiné aux diplômés de l'enseignement supérieur au chômage a été étendu jusqu'en 2022 grâce à un financement complémentaire. Ce dispositif de formation associe une formation pratique auprès d'un employeur public ou privé et des conseils au sujet de la rédaction de CV et des stages de qualification, tout en garantissant l'accès aux indemnités de chômage.
Estonie	
Finlande	Les fonds consacrés aux services de l'emploi pour les jeunes ont bénéficié de 45 millions EUR supplémentaires en 2020 afin de répondre aux besoins en hausse compte tenu de la pandémie de COVID-19. En mars 2021, des administrations locales pilotes dans 25 domaines et réparties dans 118 municipalités ont également été lancées afin de renforcer le rôle des pouvoirs locaux dans l'organisation des services de l'emploi et pour améliorer la coordination entre les pouvoirs locaux et nationaux. Des centres polyvalents pour les jeunes appelés centres Ohjaamo sont également en cours de développement afin d'accroître l'accompagnement pluridisciplinaire des jeunes de moins de 30 ans et de lever les obstacles à l'entrée des jeunes sur le marché du travail. Les services de l'emploi ont également reçu des fonds supplémentaires afin de pouvoir continuer à proposer des formations gratuites aux nouveaux entrepreneurs.
France	Les jeunes âgés de 16 à 29 ans peuvent bénéficier d'un accompagnement intensif dans leur recherche d'emploi grâce au principal service public de l'emploi. Le nombre de places disponibles a été doublé. De nouveaux parcours d'insertion professionnelle pour les jeunes sans emploi sortis de la scolarité de moins de 25 ans (dispositif de la Garantie européenne pour la jeunesse), proposés par les services de l'emploi et les services sociaux locaux spécialisés dans l'accompagnement des jeunes, ont également été créés. Un programme de quatre mois destiné aux jeunes sortis du système scolaire et âgés de 16 à 18 ans a également été lancé en 2020 par les services publics de l'emploi pour les accompagner vers l'emploi. Près de 35 000 jeunes devraient bénéficier de ce programme d'ici la fin 2021. 100 000 places supplémentaires de formation devraient être disponibles auprès des services publics de l'emploi pour les 18-29 ans. Les formations ciblent les secteurs prioritaires du plan de relance face à l'épidémie tels que le secteur du numérique et ceux de la transition écologique et de la santé.
Allemagne	Face à la crise du COVID-19, l'agence fédérale pour l'emploi a commencé à proposer des services d'orientation professionnelle en ligne dans les écoles et, afin de garantir leur accessibilité, l'agence organise également des événements sur l'orientation professionnelle en plein air et des échanges au sujet de l'accompagnement dans des parcs. La priorité des services de l'emploi, en matière de politiques en faveur de la jeunesse, est d'améliorer la visibilité de leurs services auprès des chômeurs.
Grèce	De nombreux projets sont en cours de mise en œuvre pour l'accompagnement des jeunes, parmi lesquels des initiatives souvent spécifiques à un secteur. Un accompagnement de conseil spécialisé, des formations et des certifications ont été mis à disposition des jeunes dans le secteur de l'alimentation qui a été particulièrement touché par la crise du COVID-19. L'objectif est également d'accompagner les jeunes vers des emplois durables tels que ceux du secteur de la préservation des océans et des énergies renouvelables. Le gouvernement encourage les offres de formation dans le domaine du numérique et les services publics de l'emploi ont créé un partenariat avec Google afin de proposer une formation certifiée en ligne à 3 000 jeunes sans emploi pour les doter de compétences numériques.
Hongrie	
Islande	En octobre 2020, la campagne « Apprendre est une chance » a été lancée afin de toucher les demandeurs d'emploi inscrits en tant que chômeurs pendant six mois consécutifs ou plus et de leur donner la possibilité de suivre des études pendant un semestre tout en continuant de recevoir des indemnités de chômage. Cette mesure s'adresse à tous les groupes d'âge pour les semestres du printemps et de l'automne 2021 et pour le semestre du printemps 2022. L'objectif est d'atteindre 10 000 personnes et de proposer 3 000 places tout au long de l'initiative.
Irlande	En juillet 2020, le gouvernement a annoncé la création de 35 000 nouvelles places dans l'enseignement et la formation pour les personnes actuellement au chômage, parmi lesquelles 19 000 places de stage à temps plein et temps partiel pour les étudiants grâce au programme Skills to Compete, afin de donner aux chômeurs la possibilité de développer leurs compétences dans des domaines où l'emploi est durable comme la santé, le développement informatique et le commerce en ligne. 3 300 formations de troisième cycle seront également été proposées aux étudiants pour 10 % de leur coût. Aucun âge n'est précisé mais les bénéficiaires seront principalement des jeunes. Avant la crise, il existait également un programme qui donnait aux jeunes sortis du système scolaire sans qualification formelle un meilleur accès à l'enseignement de base, au développement personnel, et à la formation et à l'expérience professionnelles pendant une période de un ou deux ans.
Israël	Le ministère du Travail, du Bien-être et des Affaires sociales a lancé un programme destiné aux jeunes sans emploi et sortis du système éducatif et aux jeunes vivant dans des régions rurales, en périphérie des villes, ou en marge de la société israélienne. Ce nouveau programme devrait entrer en vigueur dans un avenir proche et s'appuie sur des plateformes et des services existants proposés par les centres de l'emploi du ministère.
Italie	

QUELLES MESURES ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR LES PAYS POUR AIDER LES JEUNES FACE À LA CRISE...? © OCDE 2021



Japon	Des services de consultation spéciaux ont été créés en avril 2020 dans 56 bureaux des services publics de l'emploi des jeunes diplômés. Ces services s'adressent spécifiquement aux jeunes dont l'offre d'emploi a été supprimée à cause de la crise du COVID-19, et proposent du conseil, des aides à la mise en relation entre demandeurs et employeurs et un soutien psychologique. Au cours de l'exercice fiscal 2021, le gouvernement a prévu d'embaucher 240 membres du personnel supplémentaires (par rapport au budget initialement prévu en 2020) afin de renforcer les services d'accompagnement pour le recrutement des jeunes diplômés.
Corée	Le système national d'aide à l'emploi connaît un renforcement afin de proposer un accompagnement ciblé des jeunes issus de milieux défavorisés, notamment avec le développement des réseaux de services existants comme les centres pour l'emploi des collèves et les centres pour la jeunesse qui accompagnent les jeunes sans emploi et sortis du système éducatif vers la formation ou l'emploi. Le programme pour la réussite de l'emploi des jeunes qui propose un accompagnement sur mesure vers l'emploi pour les travailleurs faiblement rémunérés, notamment les jeunes, a touché 50 000 personnes en 2020 soit près de 40 000 de plus qu'en 2019. Le nombre de bénéficiaires du programme pour les jeunes consacré aux emplois numériques a également plus que doublé en passant de 50 000 à 110 000.
Lettonie	Les services de l'emploi ont élargi l'accès à l'apprentissage et à la formation professionnelle en ligne, notamment aux cours en ligne ouverts à tous en février 2021 et aux modules en ligne de l'éducation et de la formation professionnelles. Le projet national « Know and Do! » qui cible les jeunes sans emploi et sortis du système éducatif a également été prolongé jusqu'en 2022.
Lituanie	
Luxembourg	Les services de l'emploi ont élargi les conditions d'accès aux offres de stage de la formation professionnelle afin d'inclure les demandeurs d'emploi de moins de 30 ans entre juillet 2020 et décembre 2021 afin de s'adapter aux conditions particulières de la crise du COVID-19. Le projet a pour objectif d'encourager les employeurs à proposer aux jeunes demandeurs d'emploi un stage de six à neuf semaines qui donne aux stagiaires l'occasion de montrer de quoi ils sont capables et leur offre une chance de trouver un emploi tout en bénéficiant d'une indemnité journalière versée par les services de l'emploi.
Mexique	Le programme « les jeunes construisent l'avenir », mis en œuvre en 2019, permettait déjà aux jeunes sans emploi et sortis du système éducatif âgés de 18 à 29 ans d'accéder à une formation sur le lieu de travail de 12 mois, tout en bénéficiant d'une indemnité mensuelle et d'une couverture sociale. En 2021, l'indemnité mensuelle est passée de 3 748 MXN (environ 190 USD) à 4 310 MXN (environ 218 USD) afin d'atténuer les conséquences de la pandémie sur l'emploi des jeunes. Les services de l'emploi ont également développé un nouveau logiciel permettant d'améliorer les recoupements et le profilage et de s'assurer que les membres du programme peuvent se voir proposer des emplois plus rapidement qu'avant la crise.
Pays-Bas	Des équipes régionales mobiles ont été formées en novembre 2020 en réponse à la crise du COVID-19. Le rôle de ces équipes pluridisciplinaires est d'aller à la rencontre des travailleurs menacés par le chômage ou qui ont récemment perdu leur emploi à cause de la crise sanitaire et de les mettre en contact avec les services de l'emploi. Ces équipes rencontrent des personnes de tous âges mais les jeunes font partie des groupes ciblés en priorité.
Nouvelle-Zélande	Le programme Mana in Mahi, qui existait déjà avant la crise, a pour objectif d'aider les jeunes de 16 ans et plus qui ont besoin d'un accompagnement supplémentaire pour entrer sur le marché du travail et pour suivre un enseignement formel professionnel. Le programme prévoit une mise en relation entre les employeurs et les demandeurs d'emploi, des indemnités en période de formation avant et en cours d'emploi, et des subventions salariales pour encourager les employeurs à embaucher. En août 2020, 30 millions NZD de fonds supplémentaires ont été attribués au programme.
Norvège	Des fonds conséquents ont été alloués à des mesures en lien avec le marché du travail et pour l'accroissement du personnel des services de l'emploi. Dans le budget de 2020, ces fonds ont reçu 730 millions NOK de plus et 440 millions NOK ont encore été ajoutés en janvier 2021. Ceci permettra d'accroître le nombre de places disponibles pour l'accompagnement à l'insertion professionnelle et de passer de 56 000 en 2020 à 63 000 en 2021. L'apport de fonds sera essentiel pour réaliser le programme Youth Effort et une grande partie de l'investissement sera consacrée aux mesures de renforcement des compétences des jeunes.
Pologne	Les bureaux régionaux de l'emploi ont adopté plusieurs mesures destinées aux jeunes. L'accompagnement proposé par ces projets s'adresse aux jeunes (de moins de 29 ans), en particulier aux personnes qui ont perdu leur emploi à cause des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le marché du travail, mais aussi à ceux qui sont confrontés aux situations les plus difficiles sur le marché de l'emploi (les jeunes sans emploi et sortis du système éducatif, les personnes handicapées, peu qualifiées, les femmes, les immigrants et les rapatriés). Les participants bénéficient d'un accompagnement complet dans le domaine de l'insertion professionnelle qui prépare les jeunes à améliorer leur situation en acquérant de nouvelles compétences nécessaires sur le marché du travail. Plus de 16 000 jeunes bénéficieront de cet accompagnement, et la valeur globale de cette aide s'élèvera à plus de 411 millions PLN.
Portugal	Un programme pour un accompagnement renforcé vers l'emploi et la formation professionnelle (ATIVAR.PT) a été adopté en août 2020 et a pour objectif de soutenir l'insertion professionnelle des jeunes en proposant des formations professionnelles, des apprentissages en milieu professionnel et des subventions à l'embauche et au recrutement en apprentissage. Les services publics de l'emploi ont également adopté un plan de transition numérique en 2020 qui souligne la nécessité d'acquérir des compétences et des diplômes dans le domaine du numérique pour l'avenir professionnel et qui propose des mesures pour promouvoir le développement des compétences numériques chez les jeunes diplômés du secondaire ou de l'enseignement supérieur. Le programme Jeune + Numérique, lancé en 2020 prévoit des formations pour les jeunes chômeurs de plus de 18 ans et moins de 35 ans diplômés du secondaire ou plus et des opportunités de développement des compétences numériques. Dans le cadre du programme d'accompagnement pour le renforcement en urgence des services sociaux et de santé dont l'objectif est d'accroître la capacité des secteurs de la santé et du soin, des demandeurs d'emploi sont formés dans ces domaines et les jeunes étudiants de plus de 18 ans peuvent prétendre à ce programme.

QUELLES MESURES ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR LES PAYS POUR AIDER LES JEUNES FACE À LA CRISE...? © OCDE 2021



République slovaque	
Slovénie	
Espagne	
Suède	Les services de l'emploi ont reçu un financement de 25 millions SEK en 2021 pour soutenir les perspectives d'emploi pour les jeunes et les migrants récemment arrivés.
Suisse	
Turquie	
Royaume-Uni	La mise en œuvre du Youth Offer pour les jeunes de 18 à 24 ans a commencé en septembre 2020 et a remplacé le Youth Obligation Support Programme existant. Le Youth Offer cible les jeunes qui participent au groupe de recherche d'emploi active des services de l'emploi et leur propose un accompagnement complet pour les aider à trouver un emploi. Le Youth Offer consiste en un programme de 13 semaines dédié à l'emploi des jeunes, un accompagnement individualisé disponible grâce à des Youth Hubs, et un accompagnement à l'employabilité qui aide les jeunes confrontés à des besoins complexes et qui se heurtent à des obstacles importants, et un stage d'accompagnement en milieu professionnel pouvant durer jusqu'à six semaines une fois qu'un emploi a été obtenu.
États-Unis	

Services de santé mentale

Le Tableau d'annexe 6 décrit les mesures prises par les pays dans le contexte de la pandémie de COVID-19 pour accroître l'offre de services en matière de santé mentale pour les jeunes, pour sensibiliser les jeunes aux problèmes de santé mentale, et il est mentionné lorsque les fonds alloués sont spécifiquement consacrés aux jeunes. Seules les mesures qui concernent spécifiquement les jeunes ou pour lesquelles cette catégorie a été clairement mentionnée comme cible ont été prises en compte. Par exemple, l'élargissement des services de santé mentale ou l'instauration de nouvelles lignes téléphoniques de crise en lien avec la santé mentale ne figurent pas parmi les mesures décrites à moins que ces mesures ne ciblent précisément les jeunes. Les mesures adoptées pour développer les services de santé mentale pour les enfants et les adolescents sont considérées comme ciblant les jeunes. Uniquement pour les pays où des mesures explicites ont été adoptées pour accroître l'accès des jeunes aux services de santé mentale ou financer un accompagnement psychologique pour les jeunes depuis le début de la crise sanitaire, la case est cochée (✓) dans le tableau de bord qui résume les mesures adoptées.

Tableau d'annexe 6. Élargissement des services, des financements et de l'accompagnement en matière de santé mentale pour les jeunes

Australie	En réponse à la crise du COVID-19, des engagements financiers ont été pris pour améliorer l'accès au soutien psychologique pour les jeunes et la disponibilité de ces services. Ils s'agissait de 4 millions AUD pour augmenter la capacité de la Kids Helpline et les aider face à une augmentation sans précédent des appels, et de 5 millions AUD pour les services de l'organisation headspace à Victoria pour augmenter leur visibilité auprès des jeunes des communautés en grande difficulté, notamment les élèves de 11ème et 12ème année, les élèves de l'enseignement supérieur et les jeunes qui ont perdu leur emploi. 550 000 AUD ont également été alloués sur deux ans en 2019-20 à la Satellite Foundation en partenariat avec Emerging Minds afin de les aider à élargir leurs programmes d'accompagnement d'enfants et de jeunes dont un parent ou tuteur est atteint d'une maladie mentale.
Autriche	Un nouvel appel à projets a été lancé en 2020 par l'Austrian Health Promotion Fund (FGÖ) pour des projets en faveur de la santé destinés à améliorer la santé psychosociale des enfants, des adolescents et des jeunes adultes. Trois universités de la Styrie, du Tyrol et de Vienne ont reçu un financement en 2020 et les postulants pourront encore soumettre leurs dossiers en 2021. La ligne téléphonique d'urgence pour les enfants et les jeunes, <i>RatAufDraht</i> (conseil en ligne), a reçu un financement supplémentaire de la part du gouvernement de Vienne en mars 2021 ce qui a permis d'améliorer l'accès à l'accompagnement et aux conseils confidentiels proposés. À Vienne, un nouveau modèle de traitement à domicile a été instauré par la clinique psychiatrique pour les enfants et les jeunes (université médicale de Vienne) en accord avec les services de soins psychiatriques ambulatoires de la ville de Vienne (PSD Wien) afin de fournir les soins psychosociaux qui peuvent se dérouler à domicile de façon tout aussi intensive que ceux proposés dans un cadre hospitalier mais en perturbant moins le quotidien des patients. Ce service a été lancé en février 2021 et est disponible depuis mars 2021. Un programme en ligne de prévention des suicides pour les jeunes migrants a également été mis en œuvre. En juin 2021, le ministère fédéral de l'Éducation a également annoncé la nomination de 205 psychologues scolaires supplémentaires compte tenu de l'augmentation des besoins en santé mentale chez jeunes pendant la crise du COVID-19.

QUELLES MESURES ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR LES PAYS POUR AIDER LES JEUNES FACE À LA CRISE...? © OCDE 2021



Belgique	En Flandre, un plan en faveur du bien-être mental est mis en œuvre en réponse à la crise du COVID-19 spécifiquement ciblé sur certains groupes dont les jeunes. 45 000 EUR ont également été versés à l'association flamande des étudiants pour étudier la santé mentale des étudiants en Flandre et à Bruxelles en période de crise sanitaire.
Canada	Dans le cadre de la stratégie pour l'emploi des jeunes, le gouvernement a versé 700 000 CAD à l'Association canadienne pour la santé mentale en riposte à la crise du COVID-19 afin d'offrir un accompagnement à 90 jeunes.
Chili	<i>Hablemos de todo</i> (parlons de tout), une plateforme en ligne intersectorielle dirigée par l'institut national pour la jeunesse, a été créée afin d'informer les jeunes sur la santé et le bien-être mental de façon non stigmatisante. La plateforme permet de dialoguer en ligne avec des psychologues qui peuvent apporter leur aide, des conseils et un soutien psychologique. Au cours de la période d'essai, près de 2 000 personnes se sont inscrites à ces consultations.
Colombie	En mars 2020, le ministère de la Santé et de la Protection sociale a élaboré des lignes directrices sur la santé mentale ciblées sur les jeunes. Depuis le début de la pandémie, des conversations virtuelles ont également été organisées pour éviter et limiter les comportements suicidaires, en accord avec les acteurs du domaine de la jeunesse. (Une ligne téléphonique dédiée à la santé mentale a été créée pendant la crise du COVID-19 et entre avril 2020 et mars 2021, près d'un tiers des appelants avait entre 15 et 29 ans.)
République tchèque	Les formations en ligne pour les enseignants et les conseillers scolaires en santé mentale se sont multipliées.
Danemark	En avril 2020, le gouvernement a attribué des fonds pour aider les groupes vulnérables, y compris les jeunes atteints de problèmes psychologiques. Dans le cadre de ce financement, près de 5 millions DKK ont été mis de côté pour les jeunes susceptibles de ressentir un sentiment de mal-être et de désespoir pendant la crise du COVID-19. En novembre 2020, le gouvernement a distribué 100 millions DKK entre 37 municipalités pour la période 2020-22 pour contribuer à simplifier le traitement et l'accompagnement des enfants et des jeunes confrontés à des problèmes de santé mentale.
Estonie	Le gouvernement mène une enquête auprès de la population afin de suivre sa santé mentale, notamment celle des jeunes, et les résultats permettront d'orienter les services de conseil et d'accompagnement.
Finlande	Le ministère de l'Emploi a accordé un financement supplémentaire au projet Onni qui propose un accompagnement et des services psychologiques de bas seuil au sein des centres Ohjaamo pour les jeunes qui jouent le rôle de centres polyvalents où les jeunes de moins de 30 ans trouvent des conseils et un accompagnement intégré. Ce projet pilote a été officialisé par le gouvernement pour rendre cet accompagnement disponible en permanence dans les centres Ohjaamo et, pour favoriser ce développement, de nouveaux employés ont été embauchés en janvier 2021. Le gouvernement a également lancé un projet en août 2020 pour impliquer des jeunes dans des activités artistiques inclusives qui favorisent le bien-être et l'enrichissement personnel.
France	Le gouvernement a augmenté les capacités de l'offre d'accompagnement intégré en matière de santé mentale et d'éducation proposée aux étudiants dans des bureaux d'aide psychologique universitaires (BAPU), et il accélère le déploiement de programmes de premiers secours en santé mentale dans les universités. Le dispositif des « chèques psy » a été introduit en février 2021 et permet à tous les élèves à l'université de bénéficier de trois consultations gratuites chez un spécialiste de la santé mentale.
Allemagne	Des services numériques et téléphoniques de conseil pour les jeunes sont en cours d'élargissement, y compris des services de conseil et de crise spécifiques destinés aux jeunes présentant des risques de suicide. Au début de la pandémie, le ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, de la femme et de la jeunesse a élargi les services proposés par le <i>Nummer gegen kummen</i> (numéro contre la souffrance – NgK), un service de conseil anonyme gratuit et à but non lucratif pour les enfants et les jeunes. Le gouvernement fédéral a alloué un financement complémentaire de 577 000 EUR en 2020 et 2021 à NgK pour permettre l'allongement des horaires de consultation pour les jeunes, la garantie du maintien des services de conseil, et assister aux travaux de relations publiques. Les pouvoirs fédéraux ont également apporté un financement supplémentaire de 343 000 EUR pour 2020 et 2021 aux services de conseil bke qui proposent des conseils et un accompagnement aux jeunes de 14 à 21 ans et aux parents d'enfants de moins de 21 ans. Des fonds supplémentaires ont également été attribués à <i>ugendNotmail</i> (messagerie d'urgence pour les jeunes) qui propose un soutien personnalisé aux jeunes de moins de 19 ans, y compris pour des problèmes d'ordre psychosocial. Le gouvernement fédéral a également lancé le Mental Health Offensive en octobre 2020 dont l'objectif est de sensibiliser aux questions de santé mentale, de réduire la discrimination et renforcer le réseau des projets et des mesures de prévention comme le NgK.
Grèce	
Hongrie	
Islande	En avril 2021, un nouveau financement de 150 millions ISK a été consacré au renforcement des services de santé mentale proposés dans les écoles du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, les collèges et les universités.
Irlande	Le budget de 2021 a prévu une hausse de 50 millions EUR des fonds alloués à la santé mentale, comprenant 38 millions EUR pour de nouvelles mesures et 12 millions EUR pour répondre à des besoins existants. Une part importante de ces fonds permettra de renforcer les services de santé mentale des enfants et des adolescents.
Israël	
Italie	
Japon	Les lignes directrices pour la gestion des cas de COVID-19 dans les écoles ont été publiées en 2021 et contiennent notamment des informations et des conseils sur les dispositifs de prévention en matière de santé mentale au sein des écoles. Le domaine de la santé mentale devrait également figurer de nouveau dans le programme d'études des écoles de

QUELLES MESURES ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR LES PAYS POUR AIDER LES JEUNES FACE À LA CRISE...? © OCDE 2021



	l'enseignement secondaire en 2022.
Corée	Un programme pour l'amélioration de la santé mentale a été mis en œuvre pour améliorer l'accès aux services dans ce domaine aux jeunes âgés de 15 à 34 ans et en faire la promotion, notamment grâce à des campagnes publicitaires et des consultations en santé mentale proposées conjointement par les universités et les centres pour le bien-être mental. (des données supplémentaires sont nécessaires pour la Corée)
Lettonie	En 2021, le gouvernement a réorienté 7.12 millions EUR vers l'amélioration de la santé mentale de la population, notamment vers l'amélioration de l'accès aux services de santé mentale pour les enfants et les adolescents. Entre avril et mai 2021, 3 millions EUR supplémentaires ont été alloués à l'aide accordée aux jeunes pendant la pandémie avec un soutien aux activités telles que les camps d'été pour les jeunes, les assemblées de jeunes formées à l'échelle locale, ainsi que les projets locaux et régionaux d'organisations pour la jeunesse dont l'objectif est d'améliorer le bien-être mental des jeunes.
Lituanie	En juillet 2020, le gouvernement a adopté un plan pour combattre les éventuelles conséquences à long terme sur la santé mentale de la crise du COVID-19. Dans le cadre de ce plan, les centres de jeunesse et les écoles ouvertes ont été dotés de près de 40 psychologues supplémentaires afin de proposer des services supplémentaires et des fonds ont été accordés pour aider les enfants confrontés à des problèmes psychologiques dans le cadre de leurs études.
Luxembourg	
Mexique	
Pays-Bas	En décembre 2020, 3.5 millions EUR ont été alloués à l'aide en matière de santé mentale apportée aux jeunes. Le projet Join Us, par exemple, qui travaille avec les municipalités et les régions pour lutter contre la solitude chez les jeunes, a reçu un financement supplémentaire. En février 2021, 200 millions EUR supplémentaires ont été consacrés à la promotion du bien-être mental et des modes de vie sains et cette enveloppe bénéficie également à des mesures pour la promotion du bien-être des jeunes comme l'élargissement de l'assistance psychosociale à bas seuil et la création d'une campagne de sensibilisation à la santé mentale chez les jeunes.
Nouvelle-Zélande	
Norvège	Dans le budget 2021, 170 millions NOK ont été alloués au plan d'action du gouvernement norvégien en faveur de la santé mentale des enfants et des jeunes. Le budget a également prévu de financer un programme pilote pour l'accompagnement vers l'emploi selon le modèle IPS, pour les jeunes de moins de 30 ans, dont l'objectif est de guider les jeunes atteints de troubles de la santé mentale vers l'emploi grâce à un accompagnement intégré réalisé par des équipes pluridisciplinaires composées de professionnels de la santé mentale et de services en faveur du bien-être et de l'emploi. En février 2021, 2 milliards NOK ont été alloués à des mesures destinées aux étudiants, aux enfants et aux jeunes dont l'objectif est de diminuer les effets néfastes de la pandémie et des mesures de contrôle du virus. 100 millions NOK de cette enveloppe ont été consacrés au renforcement des services psychiatriques de consultation externe aux enfants et aux adolescents. 110 millions NOK ont été attribués aux services de santé municipaux pour les personnes atteintes de problèmes de santé mentale ou d'addiction. 28.5 millions ont été accordés aux accompagnements à bas seuil et en santé mentale proposés par les organisations étudiantes, et 1.5 million NOK a été accordé au financement de la ligne téléphonique étudiante qui propose une aide anonyme à bas seuil aux étudiants et aux élèves. De nombreuses autres lignes téléphoniques et des forums de discussion ont également reçu des fonds supplémentaires au cours de la pandémie.
Pologne	La réforme du système de soins en matière de santé mentale pour les enfants et les adolescents était déjà en cours avant la crise sanitaire. De nouveaux centres de soutien psychologique et de thérapie psychiatrique pour les enfants et les adolescents ont été ouverts en avril 2020. En janvier 2021, le gouvernement a également annoncé un nouveau programme de santé mentale doté d'une enveloppe de 220 millions PLN pour lutter contre les effets du COVID-19 sur les enfants et les adolescents. Ces fonds serviront au lancement d'une ligne téléphonique accessible 24h/24, à l'élargissement des services destinés aux enfants et aux adolescents, et la mise en œuvre de programmes de traitement de l'addiction au numérique.
Portugal	Une campagne de sensibilisation est actuellement prise en charge par la direction générale de la santé pour informer les citoyens au sujet des ressources disponibles, avec un matériel qui s'adresse spécifiquement aux enfants et aux jeunes.
République slovaque	
Slovénie	
Espagne	
Suède	Un financement de 2.2 milliards SEK a été consacré au renforcement des services de santé mentale et à la prévention du suicide en 2021, ce qui correspond à la priorité gouvernementale de s'intéresser à la santé mentale des jeunes. Les initiatives en faveur de la santé mentale seront menées à l'échelon régional et une partie des fonds a été spécifiquement consacrée à la réduction du temps d'attente dans les services de santé mentale pour les enfants et les jeunes. Le gouvernement a également revu à la hausse le financement des organisations de la société civile qui interviennent, en particulier auprès des enfants et des jeunes, en faveur de la santé mentale et sensibilisent à ce sujet. Une nouvelle stratégie nationale pour la santé mentale et la prévention des suicides, dans laquelle les enfants et les jeunes figureront parmi les groupes cibles, est en cours d'élaboration et devrait être terminée avant septembre 2023.
Suisse	
Turquie	

QUELLES MESURES ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR LES PAYS POUR AIDER LES JEUNES FACE À LA CRISE...? © OCDE 2021



Royaume-Uni	Dans le cadre d'un plan d'action en faveur de la santé mentale, lancé en mars 2021, 13 millions GBP ont été consacrés à la création de services de santé mentale adaptés aux jeunes âgés de 18 à 25 ans qui comblent le fossé entre les services de santé mentale pour enfants et adolescents et ceux dédiés aux adultes, afin de soutenir les jeunes adultes pendant la pandémie. 17 millions GBP supplémentaires ont été annoncés en mai 2021 pour améliorer la santé mentale et l'aide au bien-être dans les écoles, les collèges et les établissements d'enseignement. Un cadre pour la prévention des suicides, Suicide Safer Universities Framework, est en cours d'élaboration afin d'améliorer l'accompagnement des étudiants de l'enseignement supérieur confrontés à des troubles psychologiques.
États-Unis	Le plan de relance, American Rescue Plan Act, de mars 2021 a consacré 20 millions USD au département de la Santé et des Services sociaux pour lui permettre de verser des aides et de signer des accords de coopération en faveur de la protection des jeunes contre le suicide.

Mesures pour le logement

Le Tableau d'annexe 7 décrit les mesures adoptées par les pays dans le contexte de la pandémie de COVID-19 pour aider les jeunes à conserver leur logement, notamment avec des reports de loyer et des gels de factures d'énergie, ainsi que des mesures conçues pour aider les jeunes à trouver un hébergement sûr. Comme les mesures d'aide au logement ciblaient rarement les jeunes, ainsi que le précise la synthèse ci-dessus, le tableau de bord ne mentionne pas cette catégorie.

Tableau d'annexe 7. Mesures d'urgence pour le logement des jeunes

Australie	
Autriche	
Belgique	
Canada	
Chili	
Colombie	Aucune mesure ne cible les jeunes pour le moment. Le gouvernement prévoit de publier un décret sur le logement pour les jeunes.
République tchèque	
Danemark	
Estonie	
Finlande	
France	Les loyers des résidences universitaires, généralement réévalués chaque année, ont été gelés. Depuis février 2021, les jeunes travailleurs de moins de 25 ans employés depuis moins de 18 mois peuvent demander une indemnité financière d'installation d'un montant de 1 000 EUR afin de financer les frais liés au logement. Pour être éligibles, les employés doivent également prouver qu'il s'agit de leur premier logement et percevoir un salaire inférieur à 1 400 EUR par mois.
Allemagne	
Grèce	
Hongrie	
Islande	Un prêt participatif a été introduit en 2020 pour les primo-accédants issus de milieux à faible revenu, afin de les aider à acheter un premier logement en palliant le manque de fonds propres. La mesure était prévue avant la crise du COVID-19 mais a été mise en œuvre pendant la pandémie.
Irlande	
Israël	
Italie	
Japon	
Corée	
Lettonie	
Lituanie	
Luxembourg	
Mexique	



Pays-Bas	Un plan d'action pour les jeunes sans-abri avait déjà été adopté pour 2019-21 avec pour objectif de garantir qu'aucun jeune ne reste en foyer d'accueil pendant plus de trois mois d'ici fin 2021. Face à la crise du COVID-19, un investissement de 200 millions EUR a été réalisé en 2020 pour 2021 afin de réduire le nombre de sans-abri, notamment avec la construction de 10 000 résidences supplémentaires pour héberger des personnes sans domicile, y compris des jeunes. Des mesures spécifiques pour faire en sorte qu'aucun jeune ne soit sans logement ont également été développées pendant la crise du COVID-19 à l'échelle régionale.
Nouvelle-Zélande	
Norvège	Aucune nouvelle mesure ciblée sur les jeunes n'a été adoptée mais le financement pour les prêts d'installation a été revu à la hausse pour aider les primo-accédants, parmi lesquels figurent une part importante de jeunes.
Pologne	
Portugal	Le plan de relance et de résilience du pays face au COVID, approuvé par la Commission européenne, fixe à 375 millions EUR l'investissement en faveur du logement à un tarif abordable pour les étudiants. Le programme <i>Porta 65 - Jovem</i> , qui existait avant la crise, propose aux jeunes âgés de 18 à 30 ans qui perçoivent un revenu faible, une aide au logement pouvant durer jusqu'à 36 mois. Le financement du programme a été poursuivi tout au long de la crise.
République slovaque	
Slovénie	
Espagne	
Suède	
Suisse	
Turquie	Depuis mars 2020, lorsque les universités ont interrompu l'enseignement et la formation en mode présentiel, les frais de logement ont été remboursés aux étudiants pour les nuits non passées en résidence étudiante. Les étudiants n'ont continué à payer leur logement en résidence étudiante que s'ils y restaient.
Royaume-Uni	
États-Unis	Le Consolidated Appropriations Act de 2021 comporte un financement pour l'aide au logement spécifiquement adressée aux jeunes. 20 millions USD ont été alloués à un nouvel accompagnement supplémentaire sous forme de bon pour aider les jeunes issus de foyers d'accueil à payer leur loyer.

Remerciements

Cette synthèse a été rédigée par Shunta Takino et Veerle Miranda. Elle a été préparée au sein de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE, sous la direction de Stefano Scarpetta (Directeur d'ELS), Mark Pearson (Directeur adjoint) et Monika Queisser (Cheffe de la Division des politiques sociales).

Personnes à contacter

Stefano SCARPETTA (✉ stefano.scarpetta@oecd.org)

Monika QUEISSER (✉ monika.queisser@oecd.org)

Veerle MIRANDA (✉ veerle.miranda@oecd.org)

Shunta TAKINO (✉ shunta.takino@oecd.org)



Ce document est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

